

Forêts

Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



Des gens difficiles ...

IL SEMBLE que de nos jours aucune décision concernant la forêt ne peut être prise sans appliquer, sous une forme ou une autre, une 'méthode participative' faisant intervenir 'toutes les parties prenantes'—riverains, autochtones, agriculteurs, bûcherons, commerçants, colons et autres intéressés. Il ne saurait en être autrement: les décisions prises sans cette participation risquent d'être inéquitables, imprudentes et, tout compte fait, inapplicables.

Mais les gestionnaires de forêt ne sont pas toujours bien équipés pour s'embarquer dans des exercices participatifs, qui peuvent être lourds, onéreux, interminables et, de toute manière, ne pas toujours réussir. Les parties prenantes peuvent être des gens difficiles qui se présentent avec une litane de revendications—rémunération, emploi, équité, meilleure infrastructure, jouissance des terres assurée, et ainsi de suite.

Comment les propriétaires, gestionnaires et utilisateurs des forêts peuvent-ils faire face à de telles demandes? Les articles présentés dans cette édition d'AFT suggèrent plusieurs stratégies qui pourraient avoir de bonnes chances de succès.

Emmanuel Ze Meka et Lawani Adétchessi (page 3) décrivent un projet de l'OIBT réalisé au Togo, qui aide environ 5000 personnes à améliorer leurs conditions d'existence en gérant et développant une vieille teckeraie négligée dont elles récoltent le bois. Ce faisant, elles ont amélioré leur approvisionnement en eau sur place, réhabilité un dispensaire et mis sur pied d'autres industries qui leur procurent des revenus. ▶

A l'intérieur ▶ foresterie et développement ▶
évaluation de projets ▶ cartographie participative ...

**OIBT**

Table des matières

... Suite de l'éditorial

Foresterie et développement 3

Comment sceller des accords
entre parties prenantes 6

Le bon et le mauvais des projets 9

Nouveau regard sur la
transformation plus poussée 12

La transformation en Afrique 15

L'OIBT finance de nouvelles
actions au profit des forêts 19

Rubriques

Rapport de bourse 22

Conférences 24

Ouvrages parus récemment 26

Courrier des lecteurs 28

Formation 29

Réunions 30

Point de vue 32



Rédacteur: Alastair Sarre
Traduction: Yvonne Cunnington
Mise en page: Justine Underwood
Base de données: Manami Oshima

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. L'OIBT détient les droits d'auteur pour toutes les photographies publiées, sauf indication contraire. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Édition, impression et diffusion coordonnées par ANUTECH Pty Ltd, Canberra, Australie. Imprimé sur papier contenant au minimum 50% de fibres recyclées et au moins 15% de déchets de consommation et sans utilisation de chlore.

L'AFT est diffusé **gratuitement** en trois langues à plus de 9.500 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse.

International Tropical Timber Organization
International Organizations Center – 5th Floor
Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012 Japan
t 81-45-223 1110
f 81-45-223 1111
tfu@itto.or.jp
www.itto.or.jp

Couverture Photo: A. Sarre

Elles ont également protégé ce qui restait de la forêt naturelle et ont entrepris des travaux de restauration. L'une des plus importantes contributions du projet, disent les auteurs, a été le rôle qu'il a joué pour organiser les collectivités et stimuler la participation aux prises de décisions.

Un autre article, par Eva Wollenberg et plusieurs co-auteurs du CIFOR (page 6), examine les conflits entre les villages de Malinau (Indonésie), par des recherches menées dans le cadre d'un autre projet de l'OIBT. Ils affirment que la coordination entre villages est un sujet qui a peu éveillé l'attention des chercheurs, bien qu'il revête une importance fondamentale pour les accords d'utilisation des terres par de multiples parties prenantes. A Malinau, la décentralisation crée de nouvelles possibilités économiques du fait que des parties étrangères offrent des indemnités aux détenteurs de parcelles en échange de l'accès à leurs ressources. Mais ces paiements ont pour effet d'intensifier les conflits entre des villages qui se font concurrence et revendiquent les terres. L'équipe de chercheurs a eu recours, avec un certain succès, à un processus de cartographie participative, au cours duquel les groupes de villageois ont tracé les frontières entre villages après les avoir négociées.

Depuis qu'elle a entrepris ses travaux en 1987, l'OIBT a financé plus de 400 projets représentant en valeur plus de 220 millions de dollars des Etats-Unis; à sa dernière session, le Conseil international des bois tropicaux a décidé d'affecter un montant supplémentaire de 8,1 millions de dollars à des projets et autres activités (page 19). Les projets de ce type ont été exécutés au bénéfice de nombreuses parties prenantes dans les forêts et ont souvent eu un important effet positif sur l'aménagement des forêts et les conditions de vie des populations locales.

Mais ces projets n'ont pas tous réussi. L'Organisation a mis en place un processus d'examen, non seulement pour faire le bilan des projets achevés mais aussi, ce qui est important, pour déterminer comment il faudrait améliorer le programme de projets à l'avenir. James Gasana (page 10) d'Intercooperation présente une évaluation à posteriori de deux projets réalisés au Gabon: l'un pour la rédaction d'un plan d'aménagement pour le massif forestier de la Bokoué, et l'autre pour la cartographie et l'inventaire de la première zone forestière du Gabon. Dr Gasana conclut que, même si ces deux projets ont été exécutés avec succès du point de vue des techniques, de la gestion et de leur financement, ils n'auront probablement

qu'un impact limité à long terme, en partie à cause d'obstacles institutionnels et en partie à cause d'erreurs dans leur conception. Par exemple, affirme Dr Gasana, 'le document du projet sur le plan d'aménagement du massif forestier de la Bokoué ne décrivait pas adéquatement les outils méthodologiques, en particulier ceux qui concernaient la mobilisation des parties prenantes et la participation de la communauté locale' Voici de nouveau ces parties prenantes difficiles: les mécanismes de leur participation doivent faire partie intégrante de la conception des projets. En publiant les résultats des évaluations à posteriori—qu'ils soient bons ou mauvais—nous espérons aider à améliorer dans les années à venir la qualité des projets financés par l'OIBT et par d'autres organisations.

Les milieux industriels tributaires des forêts représentent un autre groupe d'acteurs difficiles. Parfois accusés de spolier les écosystèmes et de déchirer le tissu social, ils peuvent néanmoins et souvent jouer un rôle constructif dans le développement. Dick McCarthy de l'Association des industries forestières de Papouasie-Nouvelle-Guinée (page 32) plaide la cause de réformes dans la politique de PNG, qui élimineraient les obstacles au développement d'une industrie forestière durable dans ce pays.

Bien évidemment, qualifier de 'difficiles' ces parties prenantes de la forêt est une boutade; aucune d'entre elles n'est particulièrement plus difficile que les autres. Elles veulent utiliser la forêt—et les sols qu'elle occupe—à des fins différentes. Les faire participer à la recherche de solutions équitables et durables est une tâche essentielle de l'aménagement forestier, et le gestionnaire de forêts—lui aussi une partie prenante (parfois difficile)—doit apprendre à s'en acquitter de manière efficace.

Mais il est un autre groupe de parties prenantes qui mérite d'être traité un peu plus sévèrement: celles des pays plus riches qui réclament la conservation des forêts tropicales. On peut dire que ce sont les plus difficiles de toutes; nous voulons participer aux décisions sur le devenir des forêts tropicales mais nous n'apportons que peu à la table de négociation en dehors d'opinions qui nous sont chères. Ce que nous recherchons c'est un service: la conservation des forêts tropicales. Notre rôle en tant que partie prenante aura davantage d'influence lorsque nous paierons notre juste part pour ce service.

Alastair Sarre
Rédacteur

Un projet OIBT redonne l'espoir et le goût de vivre aux populations de Haho-Baloé au Togo

par Emmanuel Ze Meka¹ et Lawani Adétchessi²

¹Secrétariat de l'OIBT
Yokohama

²Office de Développement et d'Exploitation des Forêts
Lomé, Togo



Pouces verts et pousses vertes: des ouvriers admirant leur travail dans une des pépinières qui produisent des plants à vendre au projet et à d'autres clients.

C'EST EN 1907 que le Chef Supérieur de Notsé a fait don à l'administration coloniale (allemande) de l'époque d'un périmètre d'environ 4 000 ha à des fins de plantations forestières. Plus tard, en 1947, ce périmètre fut érigé en périmètre de classement, suivant une procédure souple impliquant des négociations avec les populations et ayant conduit à leur déguerpissement après dédommagement, conférant *de facto* à cette forêt le caractère de forêt classée. Les activités de plantation dans le périmètre n'ont été que très timides et il a graduellement été de nouveau envahi par divers occupants. L'inventaire effectué dans la forêt de Haho-Baloé en 1995 indique qu'environ 400 ha de plantations de diverses essences, dont le teck (*Tectona grandis*) en majorité, le *Gmelina* et le *Cassia*, ont été installés depuis la période coloniale jusqu'à la date d'intervention de l'OIBT en 1995. Ces plantations ont entre 30 ans et 78 ans et elles n'ont fait l'objet d'aucun suivi sylvicole.

La forêt de Haho-Baloé a une superficie de 4 000 ha environ. On compte 1.400 personnes à l'intérieur de la forêt et 3 800 personnes dans le voisinage immédiat, vivant principalement de cultures de subsistance (maïs, manioc, niébé) en pratiquant l'agriculture itinérante sur brûlis et de quelques cultures de rente (coton et palmier à huile), et s'adonnant au petit élevage, à la fabrication du charbon de bois et l'exploitation du bois de feu. Les revenus des ménages sont très faibles et se situent autour de 225 000 F CFA, toutes activités confondues, le coton représentant environ 64% des revenus. La population est essentiellement jeune, près de 50 % ayant moins 15 ans, et toutes les infrastructures de base telles que les écoles, les dispensaires, l'eau potable et les routes, font cruellement défaut.

En 1991, le Gouvernement togolais a fait appel à l'OIBT pour entreprendre une étude de faisabilité en vue de réaliser une plantation de 2 500 ha dans la forêt classée. Une convention de financement a été signée dans ce sens en 1993 (PROJET OIBT PD 204/91 REV.1 (F)) et diverses études ont été lancées, notamment:

- une étude socio-économique dans la zone de projet;
- une étude d'impact sur l'environnement;
- des études forestières portant notamment sur la planification et l'évaluation des opérations de reboisement, l'aménagement de la forêt et le cadre institutionnel à mettre en place;
- une étude des mesures d'accompagnement à mettre en place;
- une étude sur le foncier;
- une analyse/synthèse des projets forestiers au Togo;
- une étude sur le choix du matériel végétal;
- une analyse technico-financière du projet de plantation.

Toutes ces études, réalisées dans le cadre général de l'étude de faisabilité du projet, ont abouti à la formulation du projet PD 30/96 REV.3 (F) 'Projet de plantation de 2 500 ha de bois d'œuvre dans la forêt classée de Haho-Baloé (Région des Plateaux)' dont la convention de financement a été signée en 1998. Le projet, d'un montant total de 1.255.336 \$EU est financé en partie par l'OIBT et en partie grâce à des ressources propres résultant de la vente des produits des vieilles teckeraies. Le projet consiste en l'exécution d'activités forestières telles que la récolte dans les plantations et la restauration de celles-ci, la production des plants, l'établissement de nouvelles plantations, la protection et l'aménagement des îlots résiduels de forêt naturelle. Il porte également sur la réfection et le développement des infrastructures sociales (routes, dispensaires, écoles, points d'eau, etc) et le soutien d'activités génératrices de revenus pour les communautés locales.

La stratégie du projet est d'assurer une grande participation des communautés locales aux différentes activités du projet, qu'elles soient forestières ou d'intérêt social. Dans ce sens, un grand effort est consacré à l'organisation des communautés locales, par l'intermédiaire d'un comité local de pilotage formé des chefs de village, d'autres parties intéressées et de représentants d'agences extérieures. Ce comité a pour mandat d'organiser les



Elixir de vie: une femme pompant l'eau d'un forage nouvellement remis en état dans le village de Tsinigan.

populations de la zone de projet, de planifier la gestion des villages enclavés (660 hectares), de contrôler la gestion des peuplements de forêt naturelle (940 hectares) et de contrôler et suivre les mesures sociales à mettre en place.

Le Comité de pilotage suit au jour le jour les activités des communautés et donne des orientations aux différentes actions à entreprendre, en particulier dans le cas d'actions sensibles intéressant les populations, telles que la délimitation des enclaves, la libération des parcelles cultivées par les populations hors des enclaves, la gestion des infrastructures communautaires, le recasement des paysans hors des enclaves, etc.

Cette gestion participative de la forêt classée de Haho-Baloé est appuyée par INADES-Formation-TOGO, une ONG locale, et elle est également stimulée grâce à la formation des cadres du projet aux méthodes participatives enseignées par un consultant international, spécialiste de foresterie communautaire et recruté par le projet sur fonds OIBT.

L'autre élément de stratégie est d'amener le projet à servir de point focal et d'attirer d'autres investissements, en particulier ceux des services étatiques représentés au sein du Comité local de pilotage, notamment en offrant de meilleures informations sur les possibilités d'investissement et, au besoin, en réalisant de petites études. Enfin, dans toute la mesure du possible, les activités du projet sont sous-traitées à des entreprises locales, afin d'assurer un plus grand impact économique au niveau local.

Boisement et récolte

La partie nord de la réserve est caractérisée par des terres forestières dégradées; la préparation des sols pour l'établissement de plantations sur ces terrains est en grande partie sous-traitée à une entreprise locale. Dans la partie sud, la récolte dans les vieilles teckeraies, le débusquage, le tronçonnage et l'empilement des bois ainsi que la régénération des plantations par traitement en taillis sont tous sous-traités à des opérateurs locaux utilisant la main-d'œuvre locale. L'andainage est sous-traité aux paysans suivant des taux fixés d'accord-parties, de même que le rabattage des souches et l'incinération des rémanents.

Les bois d'œuvre (grumes et bois de service) issus des vieilles plantations sont vendus sur les marchés locaux. D'autres produits ligneux récoltés sur place sont carbonisés par les paysans. Le projet leur fournit l'emballage et leur achète ce charbon à 800 FCFA le sac de 39 kilos avant de le revendre aux marchés de Notsé et de Lomé. En outre, les villageois produisent et revendent le bois de chauffe d'espèces qui ne sont pas utilisées pour produire du charbon de bois. Depuis le début des activités, 9.400 sacs ont ainsi été achetés aux paysans, pour une valeur totale de 7.520.000 FCFA (10.000 \$EU environ) et les paysans ont vendu 14.664 stères de bois de chauffe, représentant une valeur de 9.666.667 FCFA, soit 12.900 \$EU.

Travaux de pépinière

Le projet maintient une pépinière centrale près de la retenue d'eau de Fawukpé, mais l'essentiel de la production des plants est assuré par les paysans formés et organisés en groupements de pépiniéristes. Au cours de la campagne 2000, deux groupements ont produit au total 168.000 plants de teck en sachet, sous la coordination d'une Association des Groupements de Pépiniéristes pour la Production des Plants Forestiers (AGPPPF). Le projet a fourni le petit matériel de pépinière, une motopompe et du carburant. Les plants ont été vendus au projet à raison de 20 FCFA/plant, procurant aux pépinières un revenu total de 3.360.000 FCFA (5.100 \$EU). En 2001, l'AGPPPF a été en mesure de fonctionner indépendamment du projet. Ses 297.400 plants ont été vendus au projet pour un montant total de 10.409.000 FCFA (18.925 \$EU). L'AGPPPF a également produit 255.000 stumps de teck qu'elle a vendus à des particuliers et à des ONG à 15 FCFA la pièce, gagnant ainsi 3.825.000 FCFA (5.100 \$EU). Ses membres pratiquent également les cultures maraîchères pour alimenter le marché de Notsé, agglomération située à 15 km, et éventuellement celui de Lomé.

Travaux de plantation et d'entretien

La création de nouvelles plantations et les travaux d'entretien sont exécutés par l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF) qui recrute et utilise directement la main-d'œuvre locale. Une partie des travaux est également réalisée suivant la méthode taungya, où les paysans intercalent des cultures entre les plants forestiers, ceux-ci bénéficiant ainsi d'un entretien régulier. Pour encourager la survie des plants, le projet a négocié et signé avec les paysans des contrats qui prévoient une prime de 15.000 à 20.000 FCFA par hectare si, à la fin de la première année, le taux de plants ayant survécu et non mutilés est d'au moins 90 %.

Aménagement des formations naturelles

Un total de 940 hectares de forêt naturelle dans la réserve ont été réservés aux fins d'aménagement. Certains de ces massifs sont dégradés; une des principales tâches du projet consiste à mettre en train un processus de restauration afin que la forêt puisse assurer les fonctions de protection attendues d'elle, comme la production d'eau propre. Toutes les activités de restauration et d'aménagement sont réalisées par et pour les populations locales avec l'encadrement du projet. Une liste des espèces à réintroduire a été arrêtée à l'issue de consultations; les semences sont récoltées par les villageois et confiées aux groupements des pépiniéristes pour la production des plants. A ce jour, quelque 13.000 plants ont été produits et plantés sur une superficie d'environ 30 hectares de formations naturelles.

Gestion de la retenue d'eau de Fawukpé

Une retenue d'eau d'une capacité de 70.000 m³ a été construite dans le cadre du projet près du village de Fawukpé, par dérivation du fleuve Haho en période de charge, en vue, notamment, de disposer d'une réserve d'eau en permanence pour la pépinière centrale du projet. Cette œuvre est de la plus haute importance pour les habitants de Fawukpé qui ont chroniquement souffert de pénurie d'eau par le passé. L'eau de la retenue sert non seulement à alimenter la pépinière mais aussi

à tous les travaux ménagers et même à la consommation. L'OIBT a demandé aux services de santé de suivre de près le niveau et la qualité de l'eau en vue de détecter et prévenir tout risque de maladie. Les techniciens du laboratoire de l'hôpital de Notsé ont recommandé la construction d'un bassin filtrant en aval du plan d'eau. Un comité de gestion de la retenue d'eau a été mis sur pied, dont les tâches comprennent l'entretien de la retenue d'eau et son utilisation pour promouvoir la pisciculture.

L'un des problèmes que pose le projet est de savoir comment gérer le succès obtenu par le village de Fawukpé, dont la vie a été complètement transformée par l'existence de la retenue d'eau. Il est compréhensible que d'autres villages désireraient bénéficier d'initiatives analogues. En effet, l'absence d'approvisionnements fiables d'eau potable sûre est un problème majeur dans la zone de projet. Dans l'enclave de Tsinigan, le projet a aidé les villageois à remettre en état deux forages qui avaient été abandonnés pour cause de mauvaise gestion; un comité de gestion constitué de villageois a été créé pour s'occuper de l'entretien de ces forages. Dans l'enclave de Yokou, où l'on note une prévalence de l'onchocercose, une maladie qui peut paralyser, le projet aide à la réalisation de deux puits à grand diamètre en vue de remédier au problème.

Autres mesures d'accompagnement

Le projet met en oeuvre d'autres améliorations. Celles-ci portent, par exemple, sur la construction et le reclassement des pistes de désenclavement et de communication entre les différents villages dans la zone de projet, et sur les axes d'accès aux différentes parcelles de plantation. Au bout des trois ans, 20 km d'anciennes pistes ont été aménagées et 30 km de nouvelles pistes construites. Elles ont également porté sur la construction et l'équipement d'une école dans le village de Fawukpé, où les nombreux enfants de la zone de projet peuvent maintenant prendre leurs leçons dans des conditions confortables.

Avant la mise en oeuvre du projet, le dispensaire de Tsinigan, le seul dans la zone de projet, était pratiquement fermé, les fonds ayant manqué. Le projet a permis de le réhabiliter et de l'équiper; il a permis aussi de recruter un infirmier. Le premier bébé mis au monde dans le dispensaire réhabilité est né en janvier 2000. Un comité de gestion du dispensaire a été mis sur pied, en vue d'assurer le maintien et l'entretien du dispensaire et, à plus long terme, son autofinancement.

Le projet a organisé 63 paysans volontaires en 5 groupements d'apiculteurs et les a équipés de 50 ruches installées dans la forêt. L'objectif premier de cette activité est d'établir la production de miel en tant qu'activité génératrice de revenu dépendant de la forêt naturelle.

L'avenir

Le projet OIBT a ainsi apporté un dynamisme nouveau et beaucoup d'espoir aux populations de la zone de projet. Non seulement il apporte des solutions concrètes à certains des problèmes qui minaient leur existence, mais également il leur offre des possibilités de développement.

La mise en place du Comité de pilotage, oeuvrant de pair avec les populations et avec l'assistance des ONG, est un résultat important du projet. Ce comité est devenu une cheville ouvrière du changement en renforçant les capacités de la communauté d'analyser les problèmes et d'y chercher des solutions. Il a également renforcé sa capacité de s'organiser et de mettre en oeuvre ces solutions.

Toute la question maintenant est de savoir si l'espoir ainsi créé sera entretenu par des activités durables; cela dépendra dans une très large mesure de la durabilité des activités entreprises par le projet. En ce qui concerne la communauté, le développement de la zone ne saurait se concevoir sans la poursuite du projet et c'est avec force qu'elle appelle de tous ses vœux la mise en place d'une deuxième phase du projet. Celle-ci permettra la réalisation de 600 ha de nouvelles plantations, l'exploitation de 150 ha de futaies et la mise en train d'une nouvelle rotation sur le même site. Une troisième phase permettrait la réalisation de 700



La patience est une vertu: repos bien mérité du premier nouveau-né au dispensaire de Tsinigan remis à neuf

ha de nouvelles plantations et la reconversion de 100 ha de vieilles teckeraies. Ainsi donc, advenant le financement et la mise place des phases II et III, les activités mises en oeuvre par les populations au cours de la première phase devraient pouvoir continuer pendant quelques années encore, probablement avec plus de succès car bénéficiant des connaissances et expériences acquises durant la phase I.

Mais au-delà de ces différentes phases, les problèmes de durabilité ne sont pas résolus. Qu'en sera-t-il des activités de développement local lorsque l'expansion des plantations sera achevée et avant la maturation des nouvelles plantations? De quelles autres possibilités de développement disposeront les populations? Quelle devrait être la contribution du produit des plantations au développement des communautés en cause, et pour financer quelles activités? Autant de questions qui devraient commencer à préoccuper tous les partenaires du projet afin que l'espoir qu'il a suscité ne meure pas un jour.

Comment sceller des accords entre parties prenantes

Un projet de l'OIBT mis en oeuvre par le CIFOR a constaté que résoudre des conflits entre villages au sujet de l'utilisation des ressources en Indonésie est un processus long et difficile

par Eva Wollenberg, NjauAnau, Ramses Iwan, Miriam van Heist, Godwin Limberg et Made Sudana

Centre pour la recherche forestière internationale

PO Box 6596 JKPWB
Jakarta 10065, Indonésie
t 62-251-622 622
f 62-251-622 100
L.Wollenberg@cgiar.org



Formation à la cartographie: villageois recevant une formation en matière de cartographie participative. Photo: © E. Wollenberg

UNE RIVALITÉ entre différents groupes qui se disputent une même forêt peut entraîner des conflits sociaux qui vont en s'aggravant, une injustice sociale de plus en plus flagrante, voire la destruction délibérée des ressources forestières. En général, les parties prenantes négocient des accords pour surmonter ces problèmes. Certains spécialistes facilitent les processus qui mettent en présence plusieurs groupes de parties prenantes, en se focalisant sur des facteurs qui permettront à ces groupes de conclure un accord.

Et pourtant, en se polarisant sur la notion d'accord, on peut aboutir à des résultats inéquitables et à un gaspillage des ressources aux termes d'arrangements souvent provisoires. Notre article est un compte rendu de recherches pratiques menées par le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) au Kalimantan oriental (Indonésie). Nos travaux ont mis en évidence la nécessité d'appréhender les accords dans le contexte de leurs relations politiques à plus long terme et d'insister sur une meilleure coordination des parties prenantes par le biais d'une représentation renforcée des intérêts en présence, de la transparence et de la légitimité des négociations. Ces recherches entraient dans le cadre du projet OIBT PD12/97 REV.1(F): *Science et pérennité des forêts: Forêt modèle de Bulungan* (financé en partie également par le Fonds international de développement agricole), dont l'objectif était de déterminer comment intégrer les aspects sociaux et sylvicoles de la gestion à long terme des forêts. Un rapport sur d'autres composantes du projet a paru dans une édition antérieure d'*AFT* (9/2:10 -11).

Coordination de village à village

La coordination de village à village est un sujet qui a suscité peu d'attention de la part des chercheurs, bien qu'il soit d'importance fondamentale dans les accords d'utilisation des terres par divers groupes d'intéressés. Nous avons cherché à savoir si les principes régissant des mécanismes plus formels et plus complexes faisant intervenir des groupes

divers étaient susceptibles d'assurer la coordination entre des villages caractérisés par un petit nombre d'habitants et une plus grande familiarité parmi eux, une éthique plus profonde de l'interdépendance sociale et des liens de parenté plus étroits. Nous avons orienté notre étude sur le processus de la délimitation des frontières entre 27 villages Dayak en amont du bassin versant du Malinau (habités principalement par des groupes ethniques Merap, Punan et Kenyah). La recherche a duré trois ans, au cours desquels le personnel de terrain affecté sur place au projet a observé et documenté le développement de conflits locaux, a facilité un travail participatif de cartographie par les villageois et a surveillé les négociations.

Le Kalimantan oriental est un cas intéressant en raison des récentes réformes politiques mises en place en Indonésie. Comme ailleurs dans ce pays, les populations opèrent la transition du type plus autoritaire de coordination imposée d'en-haut par les services forestiers des années 70 aux années 90, lorsque les conflits étaient rarement ouvertement reconnus, à une coordination davantage fondée sur le dialogue, l'organisation des populations, la transparence, la gestion de conflits et une plus grande participation de l'individu (diZerega 2000, Anderson *et al.* 1999). Les réformes de décentralisation créent un risque élevé de déboisement rapide, de marginalisation des Punan et pourraient, à la longue, nier à la plupart des groupes locaux des possibilités de gains économiques à long terme (Barr *et al.* 2001). Cette zone étant l'une des plus vastes étendues de forêt ininterrompue qui subsistent en Asie et où vivent les groupes de Punan les plus nombreux de Bornéo, il est vital que des mesures soient prises sans tarder. Les décisions qui interviendront au cours des quelques années à venir détermineront qui administrera les terres et comment ces terres seront utilisées à moyen terme.

Nature des négociations et des accords entre villages

A Malinau, la décentralisation a créé de nouvelles opportunités économiques grâce au paiement d'indemnités aux villageois

(pour le bois récolté par des concessions) et à la nouvelle exploitation à petite échelle (Rhee 2001, Barr *et al.* 2001). Quarante-vingt-cinq pour cent de la zone ayant été désignée forêt domaniale de l'Etat, les avantages potentiels sont considérables. Pourtant les Kenyah et Merap qui pratiquent l'agriculture sur brûlis, les chasseurs-cueilleurs Punan, les entreprises du bois, les entreprises minières et le gouvernement local revendiquent tous l'usage de la forêt et des terres forestières à leur propre avantage; la possibilité d'en tirer des revenus intéressants fait qu'ils sont tous résolus à protéger, voire renforcer, leurs revendications. En conséquence, les conflits qui portent sur les frontières des villages et l'accès aux bénéfices possibles se sont rapidement multipliés depuis 1999, lorsque les réformes politiques de l'Indonésie ont été mises en train.

Nous avons constaté que la plupart des conflits entre villages tournaient autour des revendications de terres agricoles (champs d'agriculture sur brûlis, rizières inondées et jardins pérennes), qui, selon des règles coutumières, 'appartenaient' légitimement au ménage qui avait établi la parcelle, même si elle faisait partie du territoire d'un autre village (à noter cependant que, selon la loi indonésienne, aucune terre n'appartient officiellement aux villageois, bien que ceux-ci le contestent en invoquant le droit coutumier et que les récentes politiques reconnaissent le droit coutumier aux terres). Les autres sources de conflit concernaient l'accès au bois et aux produits non ligneux ayant une valeur, tels les gaharu ou nids d'oiseaux et les terrains renfermant des gisements de charbon. Bien que les conflits aient existé autrefois, les villageois ont noté qu'ils s'intensifiaient dès que des parties de l'extérieur commençaient à offrir des indemnités en échange de ressources.

Cartographie participative

C'est dans ce contexte qu'entre novembre 1998 et novembre 2000 le projet a facilité le dessin de cartes en y faisant participer les villages. Les villages négociaient des frontières avec les villages voisins. Une équipe de villageois, animée par le projet, identifiait et traçait ensuite les frontières entre les villages. En juillet 2000, vingt et un villages avaient achevé les négociations et cartographié leurs territoires.

Nous avons relevé les cinq aspects des relations entre villages les plus importants pour parvenir à un accord: une consultation préalable, les relations familiales en commun, des incitations financières élevées pour les deux parties, les possibilités de partage des bénéfices ainsi que des capacités institutionnels et un pouvoir d'action semblables¹. Certains villages plus puissants tentaient souvent de dominer un voisin plus faible, tandis que des villages plus faibles résistaient souvent de manière passive aux décisions de villages plus agressifs en refusant de reconnaître la frontière ou d'assister aux réunions (Tableau 1). Les villages Punan ont été uniformément désavantagés dans les négociations en raison d'une représentation insuffisante ou nulle aux réunions, de leur réticence à négocier avec des groupes plus puissants et de leur manque de préparation

¹Pour mesurer les capacités institutionnelles et le pouvoir d'un village, nous avons utilisé les indicateurs suivants: *statut économique du chef*, c.-à-d. excédents alimentaires; qualité de l'habitat; possibilités de revenus importants ou réguliers; propriété de moyens de production, par exemple rizerie ou articles de luxe tels que paraboliques; alliances avec des groupes extérieurs puissants; soutien du chef par la collectivité; et niveau d'instruction du chef. *statut économique de la collectivité*, par ex. voir ci-dessus; loyauté interne et soutien mutuel; alliances avec des groupes extérieurs puissants; niveaux d'aptitude et d'instruction; soutien du chef par la collectivité; niveau d'instruction du chef et accès à l'information, c.-à-d. transparence du processus de cartographie au sein du village et connaissance du terroir.

organisée au sein de leurs villages. Les représentants qui bénéficiaient du soutien d'un bon nombre des habitants de leur village et de ceux des villages voisins étaient plus susceptibles de conclure des accords et de les respecter.

Les négociations conduites de manière transparente et s'étant conclues par la rédaction d'accords étaient plus stables que celles pour lesquelles il n'y avait pas d'accord écrit. Il n'en reste pas moins qu'en décembre 2000 presque tous les villages avaient demandé de modifier les frontières, même celles qui auparavant étaient stables. Nous attribuons ces demandes aux opportunités économiques croissantes qu'offrait le bois pendant la dernière moitié de 2000. L'absence d'une tierce partie ayant clairement droit de regard sur la reconnaissance officielle des frontières et, au cas par cas, sur leurs modifications, a également contribué à la fluidité de cette situation.

Vers une meilleure coordination

Les négociations de frontières à Malinau ont fait ressortir la nature problématique des accords en tant qu'axe des négociations. L'étude suggère qu'il est nécessaire de se concentrer plutôt sur la coordination à plus long terme des différents intérêts, notamment sur la base politique des efforts de coordination et les biais des rapports de force qui les sous-tendent, même au sein de groupes apparemment homogènes (vus de l'extérieur) de la communauté.

Les forts et les faibles

Tableau 1: Différences entre les capacités et les pouvoirs de deux villages négociant un accord, et nature des accords intervenus

Différence de capacités/pouvoir entre les deux villages*	Accord intervenu?		Stabilité de la décision**	
	Non	Oui	Stable	Instable
0	0	6	5	1
0.5	1	7	6	1
1	2	2	1	1
1.5	1	5	2	3
2	1	1	0	1

*0' aucune différence; 1'petite différence; 2'grande différence **Stabilité prise en compte uniquement en cas d'accord

Bien que nous ayons au début encouragé les parties à conclure rapidement des accords sur l'emplacement de leurs frontières et que nous ayons qualifié ces négociations de 'réussies', nous nous sommes vite rendu compte qu'un grand nombre de ces accords étaient éphémères et ne bénéficiaient que d'un soutien partiel. Un accord intervenu rapidement permettait aux communautés de délimiter elles-mêmes leur territoire, mais nous craignons que cela se soit trop souvent produit aux dépens d'un processus socialement plus inclusif qui aurait pu amener à des résultats plus stables. Nous avons appris qu'au lieu de simplement nous baser sur le fait qu'un accord avait été conclu, nous aurions dû, avant de procéder à une cartographie, évaluer le processus qui sous-tendait la manière dont un village concluait ses accords.

Nos travaux viennent à l'appui de la position pluraliste actuelle (Anderson *et al.* 1999), selon laquelle il vaut mieux considérer que les accords entre parties prenantes sont partiels et provisoires. Nous avons constaté que, plus intense est le conflit sous-jacent, plus fluides sont susceptibles d'être les intérêts, les accords et la coordination. La clé de la conclusion et du maintien d'un accord dépend d'un consensus de soutien politique obtenu par la consultation et grâce à la transparence



Aide venue d'en-haut: villageois utilisant un système de localisation par satellite pour déterminer exactement leur emplacement et relever les frontières des villages.

Photo: © M. Van Heist

de la prise de décisions. Il aurait été utile qu'une tierce partie, dotée de pouvoirs et de légitimité à un niveau supérieure à celui du village, puisse définir des critères pour la résolution des conflits et pour valider et imposer des accords légitimes. Il aurait été plus productif de s'attacher à gérer les conflits de manière constructive que de forcer la conclusion d'accords.

A Malinau, une poignée seulement de personnes dans chaque village prenait part aux négociations visant à fixer des frontières, et ces représentants, si ce terme peut leur être appliqué, n'étaient que faiblement responsables devant leurs communautés, s'ils l'étaient. Souvent, les liens, la communication et la confiance entre les chefs choisis, ou entre les chefs et les entreprises, étaient solides tandis qu'ils l'étaient moins entre les chefs et ceux qu'ils représentaient. Les décisions étaient en général prises sans consultation. Un certain nombre de villages ont essayé de tracer leurs frontières sans même consulter leurs voisins. Ces conditions ont rendu difficile la gestion transparente des conflits, de sorte que les litiges n'ont pas été reconnus et que les accords n'ont pas été mis en application. La prise de décisions sans obligation d'en rendre compte est chose courante ailleurs dans beaucoup d'arrangements entre villages (Ribot 2001) et les abus de pouvoir sont susceptibles de persister si des contrôles ne sont pas mis en place. Le principal de ces contrôles est de prévoir une meilleure représentation et une prise de décisions transparente lors de la négociation de décisions que les collectivités acceptent et soutiendront. A Malinau, les décisions étaient moins fréquemment défiées lorsque les représentants étaient davantage responsables devant les communautés qu'ils représentaient et qu'ils s'étaient allié une solide base de soutien.

La théorie conventionnelle de la multiplicité des parties prenantes cherche à établir les conditions de neutralité qui permettent une négociation équitable. Nous convenons qu'il est nécessaire de faire un effort spécial pour encourager la participation effective et la représentation des groupes plus faibles ou désavantagés (Edmunds et Wollenberg 2001). Nous proposons que, pour le moins, les animateurs des efforts de coordination prêtent attention à ces

différences de pouvoir entre parties prenantes et aident les groupes plus faibles en leur diffusant l'information plus tôt, en leur accordant un accès prioritaire aux ressources et en facilitant leurs préparations aux négociations. Des mesures plus significatives pour assurer leur responsabilisation à plus long terme consisteraient, par exemple, à organiser les communautés, à faciliter la mobilisation de ressources et à développer des alliances stratégiques entre parties prenantes. Ce faisant, toutefois, les animateurs doivent veiller à ne pas aliéner des groupes plus puissants.

Le début d'un processus?

Notre expérience d'assistance à la délimitation de frontières à Malinau n'a marqué que le début d'un processus long et très diversifié qui vise à réaliser une meilleure coordination entre les parties prenantes très diverses de la forêt de Malinau. Nos recherches ont mis en évidence la nature de la coordination et de la conclusion d'accords, ainsi que leur vulnérabilité actuelle. La base du soutien politique pour la coordination est fluide, et souvent fragile, et il existe peu de moyens permettant de garantir des négociations équitables pour les groupes les plus faibles. On ne voit pas clairement quelles seraient les autorités qui soutiendraient et approuveraient ces processus. Des progrès réels ont cependant été réalisés, en donnant aux communautés locales les moyens d'entreprendre le processus pour faire valoir leurs revendications territoriales et pour lancer le débat au sujet des droits liés à ces revendications. Ainsi a commencé un processus que les communautés, le gouvernement et les entreprises tiennent dès lors absolument à mener à bien.

Références

- Anderson, J., Clément, J. & Crowder, L. 1999. Pluralism in sustainable forestry and rural development: an overview of concepts, approaches and future steps. In FAO (1999) *Pluralism and sustainable forestry and rural development*. Actes d'un atelier international sur le pluralisme et la pérennisation de la foresterie et du développement rural, Rome, Italie, 9-12 décembre 1997. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, Italie.
- Barr, C., Wollenberg, E., Limberg, G., Anau, N., Iwan, R., Sudana, I.M., Moeliono, M., & Djogo, T. 2001. *The impacts of decentralization on forests and forest-dependent communities in Kabupaten Malinau, East Kalimantan*. CIFOR, Bogor, Indonésie.
- Edmunds, D. & Wollenberg, E. 2001. A strategic approach to multistakeholder negotiations. *Development and change* 32/2: 231-253.
- diZerega, G. 2000. *Persuasion, power and policy: a theory of democratic self-organization*. Institute for Contemporary Studies, Oakland, Californie, Etats-Unis.
- Ribot, J. 2002. Integral local development: accommodating multiple interests through entrustment and accountable representation. *International journal of agricultural resources, governance and ecology* 1/3-4: 327-350.
- A rapport final détaillé peut être consulté dans le rapport technique de la Phase I (1997B2001) du PROJET OIBT PD 12/97 REV.1 (F): Science et pérennité des forêts: Forêt modèle de Bulungan, 2002, Bogor, CIFOR. Cette publication peut être consultée sur le site web du CIFOR ou sur demande adressée à N.Sabarniat@cgjar.org au CIFOR.*

L'évaluation à posteriori de deux projets OIBT au Gabon fait ressortir de nombreuses leçons qui pourraient servir à améliorer les travaux futurs

par James K. Gasana

Intercooperation

PO Bx 6724

Maulbeerstr. 10, CH-3001 Berne
Suisse

t 41 B31 B382 0861

f 41 B31 B382 3605

jgasana@intercoop.ch



Absence de plan: un permis d'exploitation à long terme a été octroyé à une entreprise forestière dans le massif de la Bokoué, sans qu'un plan des opérations ait été préalablement soumis. *Photo: J. Gasana*

DONNANT suite à une décision du Conseil international des bois tropicaux à sa 29^{ème} session, l'OIBT a entrepris l'évaluation à posteriori de deux projets réalisés au Gabon dans le secteur du reboisement et de la gestion forestière, à savoir:

- OIBT PD 37/92 REV.1(F): *Réalisation des études préliminaires et rédaction du plan d'aménagement du massif forestier de la Bokoué*
- OIBT PD 8/95 REV.1 (F): *Stratification, cartographie et inventaire multi-ressources en vue de l'aménagement de la première zone forestière au Gabon—Phase I*

Ces projets faisaient partie des activités visant à aider les membres de l'OIBT à réaliser l'Objectif An 2000. Cet objectif représente un effort à long terme qui exige des données de planification et, pour certains pays, des moyens permettant de valider et démontrer des systèmes d'aménagement. Dans ce contexte, le projet PD 37/92 REV.1 (F) a été formulé pour aider à réaliser à l'échelle du paysage un aménagement intégré de la forêt naturelle de la Bokoué, des plantations et des zones agricoles. Les objectifs spécifiques du projet consistaient à rassembler les données nécessaires et à formuler un plan d'aménagement du massif, qui couvre une superficie d'environ 100.000 hectares. Le projet PD 8/95 REV.1 (F) visait à élaborer une proposition pour l'allocation des terres de l'ensemble de la première zone forestière du Gabon, qui couvre 4,9 millions d'hectares.

Les évaluations avaient pour buts de déterminer les effets et les impacts des projets, de tirer des leçons des expériences et de recommander des mesures de suivi en vue de pérenniser ces effets et impacts. En avril 2001, je me suis entretenu avec les parties prenantes et j'ai visité les zones d'influence des projets. Les rapports ultérieurement présentés au Conseil décrivaient, dans chaque cas, un certain nombre des résultats obtenus, exposaient les enseignements tirés et faisaient des recommandations concernant les orientations et la conception

des projets, leur exécution et les mesures de suivi après leur achèvement. Le présent article résume brièvement ces rapports, en mettant l'accent sur les résultats, les enseignements tirés et les recommandations.

Le plan d'aménagement du massif de la Bokoué

Ces deux projets ont été mis en oeuvre par la Direction des inventaires, des aménagements et de la régénération des forêts (DIARF) du Ministère des forêts, de l'eau et du reboisement. Le Directeur de la DIARF était personnellement responsable de leur exécution, sous l'autorité du Directeur général des Eaux et Forêts (DGEF).

De façon générale, ces deux projets ont été exécutés avec succès du point de vue technique, administratif et financier, et leurs résultats ont été efficaces par rapport à leurs coûts. La formation du personnel à l'application des techniques modernes d'inventaire forestier et de cartographie a contribué à renforcer les capacités de la DIARF à mener des travaux d'aménagement forestier. Le PROJET PD 37/92 REV.1 (F) a mis au point un 'Plan d'aménagement du massif de la Békoué, le premier qui ait jamais été établi au Gabon sur la base des données d'un inventaire forestier. Ce plan fournit un bon modèle général applicable aux autres forêts du pays. Cependant, il n'a pas été élaboré par un processus consultatif faisant intervenir les principales parties prenantes et le projet n'a pas eu recours à un tel processus pour l'exécuter par le biais d'une coalition d'intérêt de celles-ci. En outre, l'autorité compétente n'a pas encore officiellement approuvé le plan; il ne peut donc pas encore être mis en oeuvre.

En ce qui concerne son contenu, le plan d'aménagement du massif de la Békoué ne saurait être considéré comme un document exhaustif et intégré. Il met en évidence presque exclusivement un aspect technique, l'inventaire du bois. L'information scientifique fondamentale (à savoir sur les sols, la biodiversité, les types d'habitat) n'y est pas traitée de manière

suffisamment approfondie. Les analyses socio-économiques et culturelles présentent des lacunes et le lien entre l'aménagement de la forêt et les dimensions environnementales et socio-économiques n'est pas adéquatement établi.

La mise en oeuvre de ce plan est entravée par le manque de plans d'exécution des travaux d'aménagement. En outre, un permis à long terme pour exploiter la forêt de la Bokoué a été octroyé à une entreprise d'exploitation forestière, sans se conformer aux bonnes pratiques que le projet cherchait à établir, à savoir la soumission préalable d'un plan d'exécution de l'aménagement. Ce permis ayant été octroyé en dehors de la filière normale, qui implique d'en référer à l'autorité de la DGEF, on peut affirmer que la planification de l'aménagement mise en train par le projet n'a eu qu'un impact limité, puisqu'elle n'a pas su renforcer les procédures d'utilisation responsable des ressources.

Cartographie et inventaire

Le PROJET PD 8/95 REV.1 (F) a réussi à établir les caractéristiques actuelles et potentielles de la première zone forestière, à produire des cartes thématiques, à mener des activités en vue du zonage de l'occupation des sols, à mettre en place une unité de système d'information géographique (SIG) au Siège de la DIARF et à développer les compétences du personnel du laboratoire SIG. En conséquence, les capacités de la DIARF en matière de cartographie destinée à répondre aux besoins de l'aménagement forestier ont été sensiblement améliorées. De plus, grâce aux résultats du laboratoire SIG, la DIARF a été en mesure de prendre part au processus décisionnel du fait de sa meilleure connaissance des ressources forestières régionales. Au niveau de la DGEF, l'octroi des permis d'exploitation forestière peut être planifié de manière plus rationnelle qu'auparavant. L'emplacement des forêts de production est mieux précisé et il est possible d'éviter les erreurs grossières commises précédemment dans l'allocation de secteurs inadéquats aux entreprises d'exploitation forestière, ou de chevauchement des permis délivrés.

Toutefois, le laboratoire SIG apparaît comme projet à l'intérieur de la DIARF et son intégration institutionnelle est incomplète. Les crédits nécessaires pour couvrir son entretien et son perfectionnement ne lui sont donc pas affectés. A plus long terme, son statut n'est pas clair en ce qui concerne la place qu'il occupe au sein de la DIARF. En effet, la DGEF exploite elle aussi une unité de cartographie qui fournit des renseignements sur les activités des concessions forestières. La question qui se pose ici est de savoir pourquoi le projet n'a pas renforcé l'unité de cartographie de la DGEF afin de lui permettre de satisfaire les besoins de la DIARF, au lieu de se doter d'une structure additionnelle.

Du point de vue purement technique, le PROJET PD 8/95 REV.1 (F) a été efficacement mis en oeuvre et s'est soldé par plusieurs résultats significatifs. Mais il n'a pas entièrement rejoint son but primordial, qui était d'adopter une proposition de plan d'occupation des sols pour la première zone forestière, parce que la décision finale de l'autorité compétente a été retardée. Le cadre institutionnel pour l'exécution du zonage des terres n'était pas bien établi. Par exemple, le Gouvernement n'a pas créé de groupe de travail interinstitutions pour le conseiller sur les problèmes du zonage de l'occupation des sols. La tâche de zonage a été confiée en totalité à une direction, la DIARF, qui occupe un rang relativement subalterne dans les rouages du Gouvernement et qui n'a aucune responsabilité dans les programmes d'aménagement

régional et de développement multi-sectoriel. On peut donc affirmer que le projet a manqué une occasion importante de montrer à la nation que, si l'aménagement forestier est souvent une préoccupation de niveau local, les décisions relatives aux forêts et à leur utilisation doivent néanmoins être placées dans le contexte des plans nationaux d'aménagement du territoire.

L'exécution réussie de ces projets est due aux soins pris par le Directeur de la DIARF, à l'expérience des consultants internationaux et aux conseils donnés par le comité de direction du projet. Il n'en reste pas moins que ce succès a été sensiblement limité par la faible participation des autres directions de la DGEF et d'autres parties prenantes. De plus, les arrangements de mise en oeuvre ont créé des goulots d'étranglement au niveau institutionnel en l'absence d'une coordination interinstitutions efficace et opérationnelle.

Enseignements à tirer

Le PROJET PD 37/92 REV.1 (F) (Plan d'aménagement du massif de la Bokoué) s'est heurté à des lacunes dans sa conception. Le document de projet ne décrivait pas adéquatement les outils méthodologiques, en particulier ceux qui concernaient la mobilisation des parties prenantes et la participation de la communauté locale. Qui plus est, sa plus grande faiblesse est de ne pas avoir suffisamment préparé la poursuite des activités dans la période consécutive à l'achèvement du projet. L'attention semble s'être bornée aux résultats d'ordre technique qui étaient faciles à obtenir.

Même si l'inventaire forestier est un aspect extrêmement important de l'aménagement des forêts, le projet ressemble fort à un projet pilote d'inventaire. Cette imperfection a porté atteinte au dynamisme du projet et a conduit à l'arrêt de tous les processus qu'il avait aidé à lancer. Première leçon: il est évident que les projets visant à développer des processus ne sont pas adaptables au modèle d'investissements intensifs uniquement prévus pour le transfert de technologie, que seule la continuité d'une aide financière externe permet de perpétuer. Leçon connexe: il faudrait, dès le stade d'élaboration d'une proposition de projet, penser à sa durabilité et envisager une stratégie de remplacement en vue de poursuivre les activités avec des partenaires appropriés en l'absence de financement de l'extérieur. Le but devrait être d'établir les entités institutionnelles cadrant bien avec les structures existantes et qui, à l'achèvement du projet, seront à même de répondre dans une certaine mesure aux exigences budgétaires prévisibles.

Une troisième leçon peut être tirée de ce projet, à savoir la nécessité d'élucider les montants et les sources des crédits nécessaires pour faire face, dans la phase postérieure au projet, aux frais à couvrir périodiquement. Et une quatrième leçon dans le cas des projets de terrain, est que le chef de projet ne devrait pas faire partie de l'autorité gouvernementale chargée de son exécution et qu'il opère à partir d'une base proche et faisant partie intégrante des activités de terrain.

Le PROJET PD 8/95 REV.1 (F) (Cartographie et inventaire) permet de tirer des enseignements supplémentaires:

- pour assurer le succès dans l'exécution des projets complexes de zonage d'occupation des sols, il faut établir une coordination interinstitutions et prévoir des arrangements en vue de faciliter la prise de décisions par l'autorité compétente et de garantir des résultats durables et positifs;

- dans la plupart des cas, une forte dépendance de l'appui conceptuel et pratique d'experts internationaux affaiblit la contribution que le projet peut apporter en matière d'apprentissage et de renforcement institutionnel;
- en prévision de l'achat et de l'installation des matériels et logiciels de SIG, il est important de prévoir l'afflux croissant des données à traiter pour ne pas faire d'erreurs dans les spécifications de l'équipement; et
- les projets qui introduisent des pratiques innovatrices devraient planifier l'exploitation et la diffusion de leurs résultats afin de maximiser leur impact sur la mise au point de politiques et des bonnes pratiques, et de perpétuer les gains réalisés.

Recommandations

Sur la base des résultats ci-dessus, plusieurs recommandations peuvent être faites au Gouvernement gabonais et à l'OIBT. Celles-ci entrent dans les catégories des mesures de suivi, action gouvernementale et gouvernance. Les deux dernières catégories en particulier ont de plus fortes incidences sur l'élaboration et l'exécution de projets et sont résumées ci-après.

Action gouvernementale

- En ce qui concerne la durabilité à long terme des impacts, l'OIBT devrait exiger que les propositions de projet comprennent des plans sur la manière de poursuivre les activités clés une fois le projet achevé;
- l'OIBT et les pays exécutant des projets devraient toujours soigneusement étudier les répercussions du recours important à des consultants internationaux sur la durabilité du projet et l'apprentissage au niveau institutionnel dans le pays bénéficiaire;
- l'objectif du massif de la Bokoué, en tant que forêt pilote d'aménagement, devrait être clarifié. Ces forêts pilotes (également dénommées 'forêts de démonstration' ou 'forêts modèles') devraient s'efforcer d'utiliser les *Directives de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales* ainsi que les techniques et les technologies de pointe, en adaptant l'expérience acquise ailleurs en matière d'aménagement des forêts tropicales, afin de démontrer comment les forêts du Gabon devraient être gérées et de relier les leçons apprises sur le terrain aux méthodes d'action;
- outre la recommandation précédente, le Gouvernement gabonais devrait réexaminer l'approche adoptée pour décider de l'emplacement où entreprendre des projets pilotes d'aménagement et en définir les objectifs, et envisager d'exécuter tout au plus un projet par zone forestière. Il y aurait lieu de prévoir des partenariats avec des entreprises d'exploitation forestière compétentes pour exécuter de tels projets;
- dans le cas de projets de forêts modèles, les aménagistes doivent prendre en considération, non seulement leur durabilité, mais aussi les possibilités de transférer les expériences en ce qui concerne les coûts, le développement de processus et les systèmes de gestion et de sylviculture;
- le Gouvernement gabonais devrait mettre au point un mécanisme financier garantissant la mobilisation invariable de ressources pour financer l'administration, le contrôle et la surveillance de l'aménagement forestier durable. A cette fin, il est recommandé de constituer un Fonds national pour l'aménagement forestier durable;

- il est nécessaire de systématiser l'expérience du projet et de faire connaître cette systématisation;
- le Gouvernement gabonais ne devrait recourir à des consultants internationaux qu'en matière de stratégie pour le développement des capacités internes, afin de permettre le renforcement national des capacités et l'apprentissage au niveau institutionnel;
- le Gouvernement gabonais et l'OIBT devraient explorer comment coordonner la contribution de l'OIBT et les contributions d'autres donateurs pour développer le secteur forestier. Cela exigerait la mise au point d'un nouveau programme-cadre d'action forestière, ce qui est justifié étant donné qu'une nouvelle loi forestière se trouve au stade final d'adoption;
- le Gouvernement gabonais devrait utiliser les enseignements tirés du PROJET PD 8/95 REV.1 (F) pour mieux procéder au zonage de l'occupation des sols dans la deuxième zone forestière.

Gouvernance

- l'OIBT devrait utiliser une approche par programme pour faire en sorte ses projets au Gabon soient choisis de manière à optimiser les synergies entre eux et avec des projets financés par d'autres donateurs;
- le Gouvernement gabonais devrait déléguer certaines fonctions à d'autres partenaires spécialisés, notamment à des ONG nationales et internationales, pour l'exécution d'activités telles que des études et des plans relatifs à la conservation de la biodiversité, au développement et à la mobilisation des communautés locales;
- pour la suite des opérations de zonage de l'occupation des sols, le Gouvernement gabonais devrait désigner le service qui assumera le rôle de chef de file institutionnel pour le zonage et constituer un groupe de travail interministériel pour le conseiller; et
- le Gouvernement gabonais devrait revoir la manière dont les projets de l'OIBT sont gérés, en vue de réduire une centralisation excessive des activités au sein de la DIARF et d'accroître leur contribution au renforcement des capacités et à l'apprentissage au niveau institutionnel, au sein non seulement de la DIARF mais également d'autres organes directeurs du DGEF.

Remerciements

L'auteur tient à remercier vivement l'aide apportée par M. Athanase Boussegué, Directeur de la DIARF, le personnel de la DIARF et M. P. Samson de TecSult. Il souhaite également remercier de leurs contributions tous ses interlocuteurs, en particulier: M. Gabriel Azizet, Directeur général de la DGEF, M. Alphonse Owelé, Directeur général adjoint de la DGEF, M. Paul Koumba Zaou, coordonnateur du projet 'Forêt Environnement', M. Emile Mamfoumbi-Kombila, Directeur de la faune et de la chasse, M. Félicien Messie Ndong, Directeur de la production forestière et M. Pierre Ngavoura, Directeur du développement de l'industrie et du commerce du bois.

Nouveau regard sur la transformation plus poussée

Les producteurs de l'OIBT élargissent leur part du marché d'exportation des produits ligneux de transformation secondaire

par Jairo Castaño

Secrétariat de l'OIBT

Yokohama

eimi@itto.or.jp

LE COMMERCE international des bois tropicaux transformés s'est développé rapidement au cours de la dernière décennie tandis que, simultanément, le commerce des produits primaires de bois tropicaux, —grumes, sciages, contreplaqués et placages— a commencé à décliner. La croissance des produits ligneux de transformation secondaire (PLTS) d'origine tropicale est donc un phénomène d'immense importance pour le commerce et justifie qu'on la suive de près.

Le présent article examine les tendances actuelles du commerce des PLTS tropicaux en vue d'actualiser et de compléter un article paru dans *AFT* 9/1 il y a environ 18 mois (Tissari 2001), en y ajoutant les données communiquées dans le document *Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois* établi par l'OIBT. Les principales catégories de PLTS tropicaux considérés ici sont les meubles et éléments en bois, les bois de menuiserie (portes, fenêtres et encadrements) et des produits divers (à usage domestique/décoratif, les emballages/palettes, les articles de tonnellerie et d'autres produits manufacturés tels que les outils, les poignées et les balais). Les meubles et éléments de meubles en canne et en bambou y figurent dans une quatrième catégorie, vu leur importance croissante dans les exportations des nombreux pays membres de l'OIBT.

Allure de la croissance commerciale chez les producteurs membres de l'OIBT

La figure 1 montre que la valeur des exportations de PLTS par les pays producteurs de l'OIBT a plus que triplé au cours de la dernière décennie, pour se situer à presque 5,9 milliards de \$EU en 2001, tandis qu'après 1993 la valeur de leurs exportations des produits ligneux de première transformation a diminué de 18% pour tomber à un niveau estimé à 9,6 milliards de \$EU en 2001. Une forte proportion de cette croissance est résultée d'exportations parfois centuplées en Malaisie (en hausse de 1368%), au Brésil (en hausse de 726%) et en Indonésie (en hausse de 579%). Ce mouvement ascendant des exportations de PLTS par les pays producteurs de l'OIBT se traduit par une part accrue du marché mondial, celle-ci étant passée de 9% en 1992 à 16% en 2001.

En dehors de sa plus grande contribution aux revenus en devises, un commerce davantage axé sur les produits à valeur ajoutée est également salutaire en période de turbulence des marchés. Durant la crise financière de 1997/98 en Asie, les

prix des produits ligneux à valeur ajoutée ont été bien moins sévèrement touchés que ceux des produits ligneux primaires et ont remonté la pente plus rapidement. Les secteurs forestiers de pays comme l'Indonésie et la Malaisie, dont les stratégies d'exportation sont tournées vers la transformation en aval, ont mieux supporté la crise que les pays n'exportant que des produits primaires.

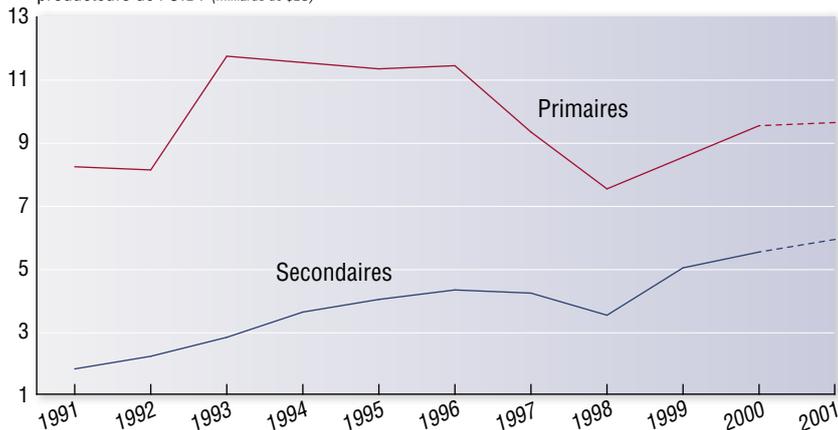
La figure 2 fait une ventilation des exportations de PLTS par les principaux producteurs exportateurs membres de l'OIBT en 1999, année de référence pour les PLTS dans l'Examen annuel de l'OIBT pour 2001. Cette figure montre que quatre des cinq principaux producteurs OIBT qui exportent des PLTS sont des pays de la région Asie-Pacifique. Ces cinq principaux pays représentent presque 97% du total des exportations de PLTS par les producteurs OIBT en 1999, 85% de ce total provenant des pays d'Asie et du Pacifique; l'Amérique latine, avec en tête le Brésil, explique la plus grande partie des 14% restants. Le Brésil a développé à grande échelle le volume de production de son industrie de transformation secondaire, située en grande partie dans la zone tempérée du pays (où sont concentrés les marchés intérieurs et les plantations). La transformation en aval du bois est encore minime en Afrique, en grande partie à cause d'un manque de capitaux et d'infrastructure. Néanmoins, certains pays comme le Ghana, le Cameroun et le Gabon donnent la priorité au développement de la transformation secondaire. Au Ghana, pratiquement toutes les industries de transformation axées sur l'exportation appartiennent à des firmes étrangères et un grand nombre d'entre elles produisent des éléments destinés aux marchés locaux de leurs propriétaires d'outre-mer.

La figure 2 montre également que les meubles constituent l'essentiel des exportations, représentant plus de 55% de la valeur totale. La Malaisie est de loin le plus grand fournisseur des meubles parmi des producteurs OIBT, ses exportations des produits de cette catégorie atteignant une valeur de plus de 1 milliard de \$EU; la gamme des produits exportés par l'Indonésie est plus équilibrée. La plupart des exportations malaisiennes de produits de transformation secondaire proviennent de la Malaisie péninsulaire, tandis que les exportations de produits primaires proviennent essentiellement du Sarawak. Au Brésil, les meubles, pour la plupart destinés au marché extérieur des meubles, se sont accaparés une plus grande part des exportations totales aux dépens des produits de menuiserie.

Les principaux partenaires commerciaux de la Malaisie en 1999 ont été les Etats-Unis (35%), l'Union européenne (UE; 18%) et le Japon (13%). L'Indonésie a expédié presque les trois quarts de ses PLTS vers ces trois destinations, à raison de 34% vers l'UE, de 22% vers les Etats-Unis et de 16% vers le Japon. Pendant cette même année, les principaux partenaires commerciaux de la Thaïlande ont été les Etats-Unis (38%) et le Japon (33%). La Thaïlande était le principal fournisseur de meubles au Japon en 1999, se taillant une part de 20% des 1,2 milliard de \$EU que représente le marché japonais pour ce produit. La Malaisie et la Thaïlande ont démontré les possibilités qu'offrent les plantations, en utilisant le bois de plantations d'hévéa pour produire 80% des meubles qu'elles exportent. Les exportations de PLTS du Brésil sont expédiées principalement vers l'UE (45%) et les Etats-Unis (37%). La production de PLTS du Brésil est essentiellement basée sur le pin et, à un degré moindre, l'eucalyptus des plantations du sud-est du pays.

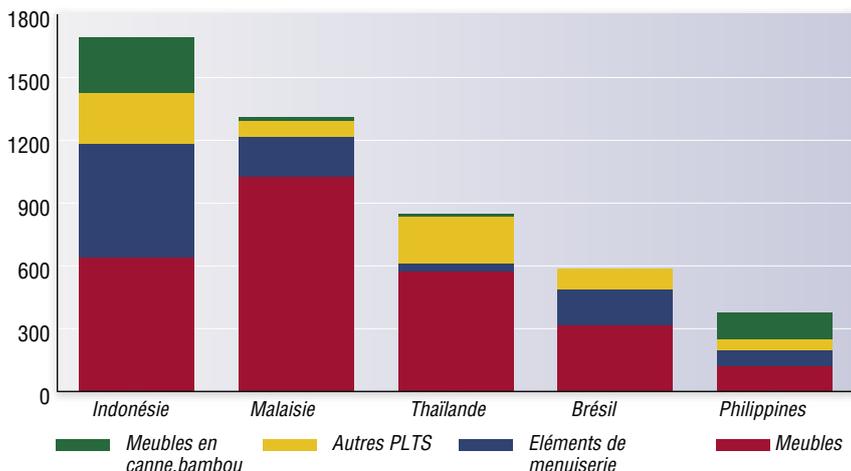
Parcours accidenté et ascension presque uniforme

Figure 1: Valeur des exportations de produits ligneux primaires et secondaires par les pays tropicaux producteurs de l'OIBT (milliards de \$EU)



Cinq parmi les grands

Figure 2: Principaux producteurs OIBT ayant exporté des PLTS en 1999 (millions de \$EU)



La figure 3 montre que, dans l'ensemble, la plupart des exportations de PLTS des pays producteurs OIBT sont destinées aux Etats-Unis (37%), à l'UE (32%, avec en tête le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas) et au Japon (14%). S'agissant de la part du marché, ces chiffres représentent un cinquième, un dixième et un tiers respectivement des marchés dans ces pays. La part de marché détenue par les pays producteurs OIBT diminue progressivement aux Etats-Unis et augmente en UE, tandis qu'elle est relativement stable au Japon. Les coûts du transport, les niveaux des tarifs et les relations commerciales à l'échelle régionale ont une influence sur les différences du pourcentage des principaux marchés de PLTS détenus par les producteurs OIBT, mais il y a sans aucun doute une possibilité non négligeable, pour tous les pays producteurs, de continuer à élargir leur part, en particulier sur le vaste marché européen.

Les consommateurs de l'OIBT encore en tête

Bien que le commerce des PLTS soit une source croissante de recettes extérieures pour les pays producteurs OIBT, les pays consommateurs OIBT dominent encore ce marché d'exportation. La valeur de l'ensemble des exportations de PLTS des pays producteurs OIBT a été inférieure de 15% à celle des exportations italiennes de PLTS en 1999, mais cet écart s'est resserré en 2000-01. La figure 4 fait une ventilation des cinq principaux exportateurs de PLTS du monde en 1999, qui représentaient collectivement environ les deux tiers du total des exportations de PLTS par les pays consommateurs OIBT. Les pays de l'UE représentaient 69% du total attribuable aux consommateurs. L'Italie est de loin le plus grand exportateur de PLTS au monde, son commerce atteignant environ un tiers des 19,6 milliards de \$EU de la valeur des exportations de l'UE. Les meubles prédominent et correspondent à plus de 69% de la valeur totale et 89% des exportations italiennes de PLTS. La majeure partie des PLTS expédiés par l'Italie est destinée à d'autres pays de l'UE (54%) et aux Etats-Unis (15%). L'Italie est particulièrement bien placée sur les marchés du meuble en raison des styles remarquablement au goût du jour de ses articles, de la finition du travail, des techniques de pointe qu'elle applique, de l'excellent service qu'elle donne et de son accès exceptionnel aux marchés haute de gamme.

Le Canada, l'Allemagne et la Chine sont d'autres grands exportateurs de PLTS. Tandis que les exportations de l'Allemagne restaient stables ou diminuaient au cours de la dernière décennie, le Canada et la Chine faisaient preuve d'une croissance phénoménale du commerce des PLTS, leurs exportations ayant respectivement quadruplé et triplé durant cette période. Pratiquement toutes les exportations de PLTS du Canada sont absorbées par les Etats-Unis

La Chine: le nouveau concurrent

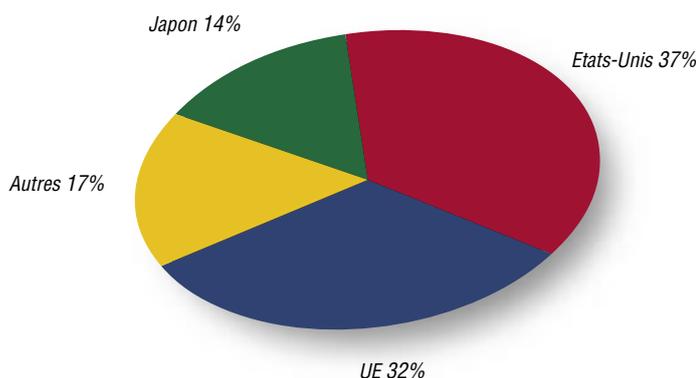
La Chine est de loin le plus grand exportateur de PLTS du monde en développement et devrait bientôt remplacer l'Allemagne au troisième rang mondial des principaux exportateurs. La plupart des exportations de PLTS de la Chine en 1999 étaient destinées aux Etats-Unis (39%), au Japon (19%) et à l'UE (14%).

La croissance économique constatée en Chine au cours de ces dernières années a attiré des investissements de l'étranger dans le secteur des PLTS, notamment des Etats-Unis et de Taïwan mais également d'autres producteurs asiatiques traditionnels. Ces investissements ont été facilités par les bas salaires et une politique visant à encourager la transformation en aval du bois. Les fabricants de PLTS basés en Chine ont réussi à introduire leurs meubles sur des marchés haut de gamme comme celui du Japon et, en particulier, aux Etats-Unis. La Chine a désormais une aptitude spéciale à fournir, à des prix très concurrentiels, des produits qui s'adaptent bien aux modes changeantes aux Etats-Unis.

Les importations des meubles en bois chinois aux Etats-Unis ont triplé depuis 1992; la Chine devrait bientôt remplacer le Canada en tant que premier fournisseur de meubles aux Etats-Unis. Les conséquences de cette évolution pour l'industrie intérieure des Etats-Unis sont visibles: les fabriques de meubles ferment ou sont restructurées. Au cours des quelques années à venir, nombreuses seront les manufactures de meubles des

Qui consomme les PLTS?

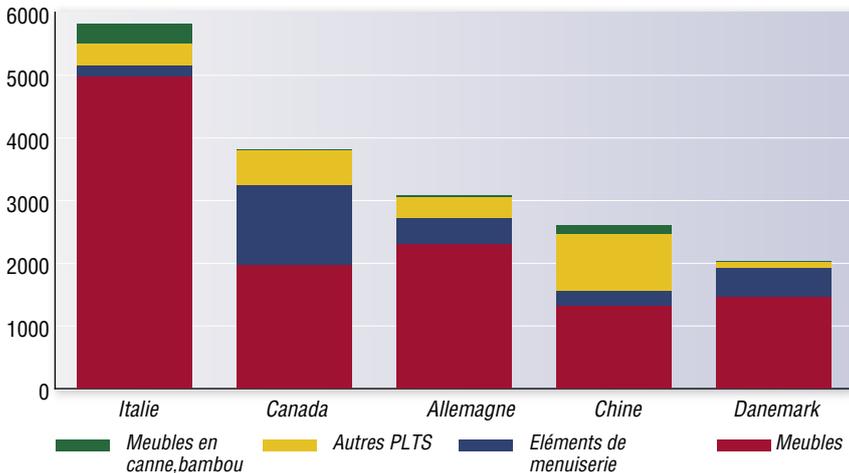
Figure 3: Principaux marchés des PLTS exportés par les producteurs OIBT en 1999 (% de 4,98 milliards de \$EU)



Etats-Unis qui chercheront à expatrier leur production en Extrême-Orient et à se concentrer sur la commercialisation et la distribution en Amérique. Du point de vue des producteurs OIBT, la Chine est un concurrent majeur sur leurs principaux débouchés d'exportation; en fait, en 2000, la Chine a remplacé la Thaïlande à la tête des principaux fournisseurs de meubles du Japon.

Les grands consommateurs-fournisseurs

Figure 4: Principaux exportateurs de PLTS du monde en 1999 (millions de \$EU)



Perspectives d'avenir

Il est évident que les pays en développement ont réussi à augmenter leur participation au commerce international des PLTS aux dépens des pays industrialisés et cette tendance devrait se poursuivre. Par exemple, la Malaisie passe de la production OEM (assemblage) à la production ODM (conception) et cherche agressivement de nouveaux débouchés pour ses produits à valeur ajoutée. Les forces motrices de la récente expansion du commerce international des pays en développement dans le domaine des PLTS sont la disponibilité croissante de bois de plantation de bonne qualité, la modicité des masses salariales, de plus grandes aptitudes techniques et compétences en matière de gestion, des efforts systématiques de promotion commerciale, des institutions qui lui apportent leur soutien et des politiques rationnelles. La croissance du secteur des PLTS en Chine représente un défi important pour ce secteur dans les pays producteurs OIBT: la Chine a le potentiel d'éroder considérablement la part de marché des principaux producteurs tropicaux à mesure que sa production continuera de se développer.

Les bénéfices de la transformation en aval

La transformation et le commerce en aval du bois dans les pays producteurs sont d'importants générateurs de ressources et de possibilités d'emploi au niveau local. Ceux-ci, à leur tour, sont d'importants multiplicateurs qui contribuent à la croissance économique des pays. Le commerce renforce la capacité des pays en développement d'accroître leurs recettes en devises, ce qui leur permet, en particulier, de réduire la pauvreté et de relever les défis du développement. Si de bonnes politiques forestières nationales sont en place, le commerce des bois, et l'industrie de transformation dont il est tributaire, valorisent les forêts, alors que celles-ci seraient vulnérables et susceptibles d'être converties pour faire place à des exploitations

concurrentes produisant un revenu plus immédiat.

Bien que le commerce de PLTS prenne de l'expansion dans les pays en développement, il est encore loin de son potentiel. Les différences de tarif en sont une des causes. La plupart des pays développés appliquent des droits d'importation plus élevés aux PLTS qu'à la plupart des produits ligneux primaires. Pour les panneaux à base de bois, les éléments de menuiserie (fenêtres, portes, encadrements), les meubles, d'autres produits à valeur ajoutée et divers types de produits de papier, les droits se situent à l'intérieur d'une fourchette de 10 à 15% dans de nombreux pays (notamment en UE) mais ils sont inférieurs à 5% pour des produits tels que les grumes et les sciages. Ces tarifs sont particulièrement onéreux pour des fournisseurs éloignés puisqu'ils sont généralement calculés en fonction du prix CAF (coût, assurance et fret). La progression des tarifs décourage l'expansion de la transformation locale en produits à valeur ajoutée et favorise l'exportation du bois sous des formes moins transformées. Cependant, on s'attend à ce que, d'ici 2005, les Etats-Unis, le Canada, l'UE et le Japon baissent tous les tarifs applicables à certains PLTS, en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ce qui devrait donner un coup de fouet aux exportations de PLTS en provenance des pays producteurs OIBT. Une baisse progressive des tarifs devrait profiter surtout à des pays comme la Malaisie, la Chine, la Thaïlande, l'Indonésie, les Philippines et le Brésil, qui ont mis en place des politiques visant à encourager l'expansion de la transformation plus poussée et de l'exportation.

Un autre facteur freine la croissance des exportations de PLTS par les producteurs OIBT, à savoir la conception des produits. A peu d'exceptions près, la plupart des produits de transformation actuellement exportés par ces pays sont manufacturés sur commande en n'y apportant que peu d'éléments ou de styles nouveaux, ceux-ci étant souvent dictés par l'acheteur. Il devient de plus en plus nécessaire d'insuffler dans ces industries un savoir-faire technique et inventif et de créer des ateliers plus grands et plus performants, capables de s'accaparer une part des marchés internationaux.

Le secteur de la transformation plus poussée poursuivra son expansion, en partie grâce à la baisse progressive des taxes à l'importation qui finira par se produire et à l'amélioration continue du style des produits. Toutefois, compte tenu de la diminution des quantités de bois disponible, cette croissance ne pourra durer que si l'on trouve de nouvelles utilisations finales pour les espèces moins employées, de nouvelles techniques pour répondre aux exigences techniques et esthétiques des marchés ainsi que de nouvelles technologies permettant d'utiliser plus efficacement les grumes de petit calibre provenant de plantations à croissance rapide.

Références

OIBT 2002. Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois en 2001. OIBT, Yokohama, Japon.

Tissari, J. 2001. La transformation en aval—à la dérive ou dynamique? *Actualités des Forêts Tropicales* 9/1.

Bien qu'il se soit peu développé dans les années 90, le secteur africain de la transformation du bois est néanmoins la clé du développement durable sur ce continent

par Gérard Buttoud¹, Panagiotis Lefakis² et Jean Bakouma³

¹Professeur, Laboratoire de politique forestière

Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts (ENGRF)
14 rue Girardet, CS 4216
54042 Nancy, France
buttoud@engref.fr

²Chargé de cours, Laboratoire d'informatique forestière

Faculté de foresterie et du milieu naturel, Université aristotélicienne
54006 Thessalonique, Grèce
plefakis@for.auth.gr

³Assistant, Laboratoire d'économie forestière

Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)
14 rue Girardet, CS 4216
54042 Nancy, France
bakouma@engref.fr

L'ANALYSE des tendances de la production et du commerce des bois tropicaux permet de distinguer deux niveaux dans l'évolution du marché:

- 1) le niveau 'conjuncturel', où les changements interviennent sur le marché en raison de décisions de caractère commercial prises à court terme. Ces décisions peuvent être facilitées par des systèmes permanents d'information sur le marché qui fournissent des renseignements en temps quasi réel; à cet égard, l'OIBT offre des informations détaillées et à jour, par l'intermédiaire de son service *Tropical Timber Market Information* (MIS); et
- 2) le niveau structurel, qui est en général lié à la situation des ressources et aux conditions socio-économiques nationales et internationales.

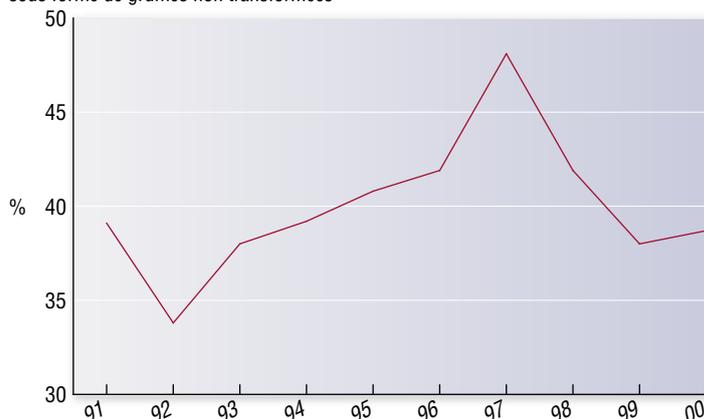
Ces deux niveaux peuvent jouer un rôle important dans la durabilité de la production et du commerce et, indirectement, dans celle des ressources elles-mêmes. Afin de leur permettre de poursuivre leur objectif d'aménagement forestier et de développement durables, il est essentiel que les producteurs africains puissent analyser en profondeur les tendances structurelles à long terme de la production et du commerce des produits forestiers.

C'est pourquoi le laboratoire de politique forestière à l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts (ENGRF) de Nancy (France) a mis au point un logiciel permettant d'analyser l'évolution à long terme de la production et du commerce des produits ligneux tropicaux dans les principaux pays producteurs d'Afrique. L'information utilisée à cette fin est inspirée des données de l'OIBT (c'est-à-dire de l'*Examen annuel de la situation mondiale des bois* effectué par l'OIBT), ces données étant corrigées, si possible: 1) en fonction de statistiques nationales supplémentaires tirées de diverses sources publiques et privées; et 2) en fonction de certaines corrections relatives principalement aux stocks et aux taux de conversion. Néanmoins, nous sommes conscients du fait que les données sur lesquelles notre analyse est fondée sont souvent douteuses et que davantage de travail est nécessaire pour améliorer les statistiques de la production et du commerce (voir l'encadré).

Notre article présente les résultats de notre analyse des tendances dans l'économie africaine du bois au cours des années 90.

Données brutes

Figure 1: Pourcentage du bois exporté par les pays africains OIBT exportateurs nets sous forme de grumes non transformées



Lenteur des progrès dans la transformation

Dans les années 90 en Afrique, le taux de transformation du bois—en sciages, contreplaqués et autres produits à valeur ajoutée—est resté inférieur à celui constaté ailleurs dans le monde tropical; vers la fin de la décennie, plus de 38% des bois tropicaux produits sur ce continent étaient encore exportés sous forme de grumes (Figure 1). Bien évidemment, ce pourcentage varie d'un pays à l'autre; néanmoins, les principaux producteurs—ceux de la région d'Afrique du Centre, c'est-à-dire de ce que l'on appelle le bassin du Congo—sont caractérisés par un taux de transformation particulièrement faible.

Le Ghana (qui n'est pas strictement un pays du bassin du Congo) et la Côte d'Ivoire sont des exceptions notables: ces deux pays ont une longue histoire d'usinage du bois et transforment de nos jours plus de 95% de leur production. En Côte d'Ivoire, seul le teck de plantation est exporté en grumes, tandis que le Ghana transforme 100% de sa production de grumes depuis 1996, date à laquelle les exportations de grumes ont été interdites. Dans d'autres pays africains, cependant, les industries de transformation se sont peu développées pendant la décennie (Figure 2). En effet, dans un bon nombre d'entre eux, le pourcentage de transformation locale a diminué au milieu des années 90 alors que les exportations de grumes prenaient de l'essor (surtout en Asie), et une relance ne s'est manifestée que vers la fin de la décennie. Au Gabon, la transformation intérieure du bois était plus active en 1999 qu'elle ne l'était en 1990; au Cameroun et au Congo, toutefois, la transformation intérieure du bois n'avait pas rejoint en 1999 les

Le besoin de meilleures statistiques

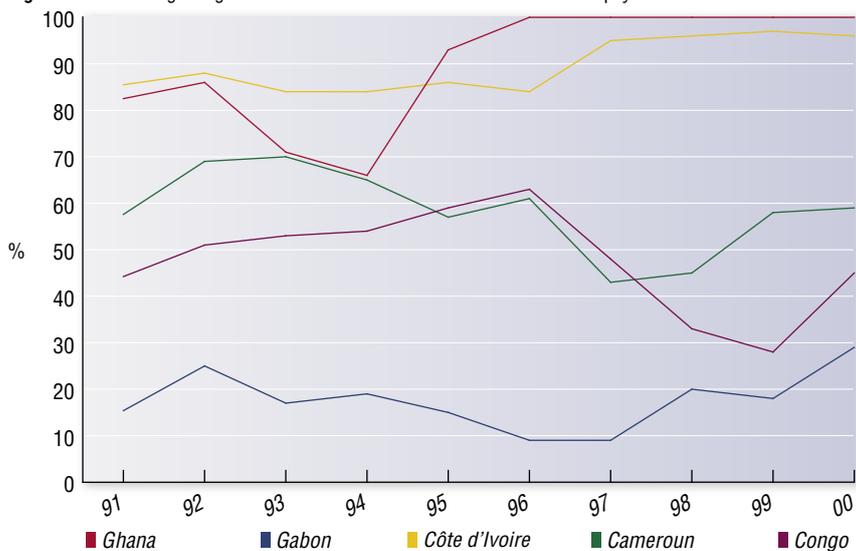
Une analyse des tendances de l'économie africaine du bois, plus approfondie que celle qui est faite ici, exige de bonnes données statistiques. Celles-ci ne sont pas en général disponibles, malgré d'énormes efforts consacrés à renforcer les moyens statistiques avec l'assistance de l'OIBT.

Il est encore nécessaire d'améliorer considérablement la saisie de données dans les domaines suivants: i) sur le commerce international, notamment là où les services douaniers ne sont pas performants et où la conteneurisation s'est développée sans changement dans les formules et les procédures statistiques; ii) sur l'exploitation forestière illégale, qui prend de plus en plus d'ampleur et peut représenter jusqu'à 60% de la production totale déclarée dans certains pays (notamment au Congo et au Cameroun, ce qui peut en partie expliquer des tendances aberrantes liées à certains indicateurs économiques dans ces pays); iii) sur les facteurs de conversion, qui doivent être revus par rapport aux facteurs officiels afin de tenir compte de la situation technique réelle des unités de transformation au niveau local; et iv) sur les stocks constitués à divers points de la filière bois.

L'OIBT devrait jouer un rôle primordial dans l'amélioration des statistiques de la production et du commerce, en collaboration avec l'Organisation africaine du bois et l'Association interafricaine des industries forestières. De bonnes décisions stratégiques, publiques comme privées, ne peuvent être prises que sur la base d'une information satisfaisante. L'amélioration des statistiques est donc cruciale pour le développement durable dans les pays africains membres de l'OIBT.

Transformation locale

Figure 2: Pourcentage de grumes transformées localement dans différents pays africains



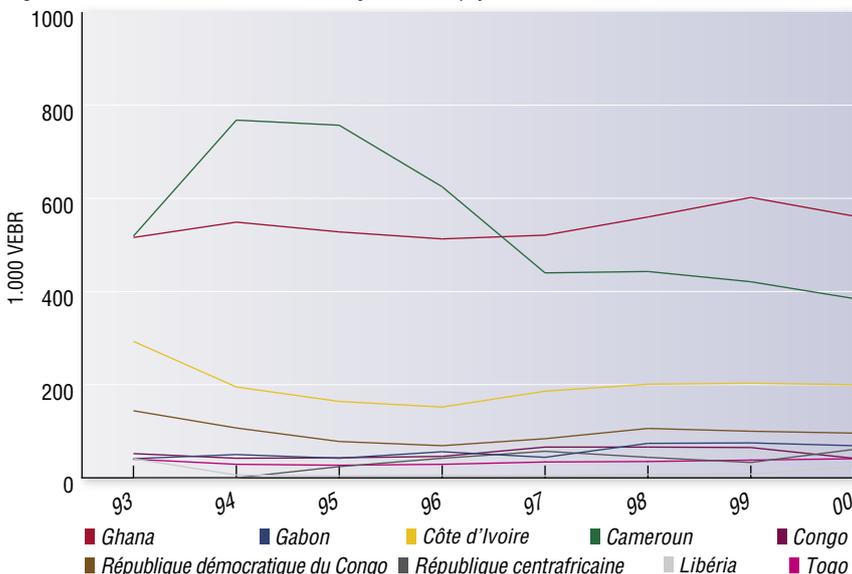
niveaux atteints en 1990. Dans le cas du Congo, la guerre civile a sans aucun doute eu des incidences sur le développement des activités de transformation. Il est plus difficile de cerner les raisons de l'échec des efforts qui visaient à stimuler la croissance du secteur de la transformation au Cameroun, pays politiquement stable (encore que la dévaluation du franc CFA y ait peut-être contribué; voir plus loin).

Ce faible niveau de la transformation intérieure du bois s'explique de plusieurs façons. On peut citer notamment la dépendance des stratégies commerciales adoptées par les entreprises européennes (qui dominent le secteur du bois en Afrique tropicale), la petite taille des marchés intérieurs, voire extérieurs, la haute qualité du bois prélevé (et par conséquent le degré de perfectionnement du matériel de transformation en Europe), les volumes généralement faibles de la production de grumes à l'hectare et le surcroît de demande de grumes de la part des opérateurs asiatiques.

Cette situation n'est pas propre au secteur du bois. Le taux annuel moyen de croissance de la valeur ajoutée totale des produits manufacturés en Afrique est passé de 4,3% pendant les années 80 à 2,0% dans les années 90. Dans la zone économique CFA, la dévaluation de la monnaie en 1994 a entraîné une augmentation des coûts de production et, sauf en Côte d'Ivoire, une récession dans l'activité industrielle, ce qui a accentué cette tendance régressive. La baisse de la valeur ajoutée des produits transformés a été particulièrement sensible dans le bassin du Congo: au cours de la période 1990-99, le taux de croissance de la production industrielle est tombé de 6,9% à -2,2% au Congo, de 10,4% à -1,0% au Cameroun, de 1,6% à -7,3% dans la République démocratique du Congo

Demande apathique sur les marchés

Figure 3a: Consommation intérieure de sciages dans les pays africains membres de l'OIBT



Source: Données extraites de la base de données de l'OIBT, corrigées en fonction de statistiques nationales et de chiffres calculés par déflation en déplaçant la moyenne sur 3 ans. VEBR: volume équivalent bois rond

(autrefois le Zaïre) et de 1,8% à 0,9% au Gabon. Parallèlement, le niveau de l'investissement dans les activités de transformation est demeuré très bas. Par exemple, la part de l'investissement dans la production de valeur ajoutée a diminué au Cameroun de 2,3% en 1996 à zéro en 1999. Dans la République démocratique du Congo, le taux de croissance annuel moyen d'investissement est monté de -5,1% pendant les années 80 à -2,7% dans les années 90.

Une étude détaillée menée par SODEFOR/OIBT (2000) montre que les volumes de bois brut achetés par les usines et effectivement transformés en Côte d'Ivoire ont diminué durant la période 1994-97. Dans ce pays, les nouvelles orientations de 1995 favorisant l'utilisation de grumes de petites dimensions et d'espèces moins connues n'ont pas abouti aux résultats escomptés, d'une part en raison des difficultés techniques qu'ont eu les industriels à s'adapter à cette politique et, d'autre part, à cause de l'absence d'un marché pour de tels produits. Quant aux activités de transformation plus poussée, la récession est encore plus grave. Malgré l'interdiction des exportations de grumes, il n'y a eu aucune réorganisation du secteur forestier et celui-ci reste dépendant de la demande européenne.

On note pourtant des exceptions à ce tableau généralement négatif. Par exemple, dans certains pays (y compris la Côte d'Ivoire), le nombre et l'efficacité des scieries ont augmenté. Cependant, la nature et l'ampleur de ces réussites, et leur contribution au développement durable, ne sont pas pleinement documentés. Si l'on cherche à les reproduire dans d'autres pays, il est essentiel d'en savoir davantage sur ce qui a été réalisé; il serait utile de dresser un catalogue analytique des expériences réussies.

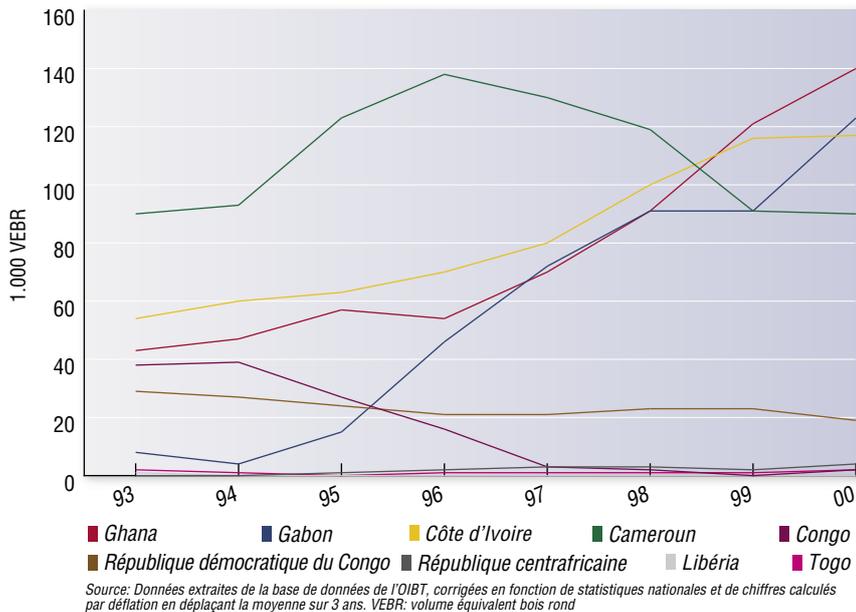
La faiblesse de la demande intérieure

Tandis que les industries de transformation stagnaient en Afrique, la demande intérieure restait très faible, ou même diminuait dans certains cas, comme au Cameroun depuis 1994 et au Congo après 1997.

En effet, les besoins locaux de sciages n'augmentent de façon significative dans aucun pays africain. Au Gabon et au Congo, la demande est limitée par la faible densité démographique.

Marchés des contreplaqués

Figure 3b: Consommation intérieure de contreplaqués dans les pays africains membres de l'OIBT



Source: Données extraites de la base de données de l'OIBT, corrigées en fonction de statistiques nationales et de chiffres calculés par déflation en déplaçant la moyenne sur 3 ans. VEBR: volume équivalent bois rond

La demande intérieure s'est mise à progresser après 1996 en Côte d'Ivoire et au Ghana mais, en 1999, elle n'avait que de peu dépassé les niveaux de 1992. Au Cameroun, la consommation locale de sciages a fortement augmenté entre 1992 et 1994 mais elle s'est ensuite progressivement ralentie. S'agissant du contreplaqué, la situation est quelque peu différente: on peut constater une croissance de la consommation intérieure en Côte d'Ivoire, au Gabon et au Ghana. Toutefois, entre 1995 et 1999, la demande de contreplaqués est restée stationnaire au Congo et a chuté de façon spectaculaire de 25% au Cameroun (Figures 3a et 3b).

Dans la plupart des pays, la consommation de produits ligneux par tête d'habitant a marqué le pas au cours de la période, à un niveau inférieur à 0,1 m³ par habitant (Figure 4); elle a même baissé au Cameroun. Faisant exception, la consommation au Gabon a fortement augmenté entre 1996 et 1999.

Ainsi, la demande locale de bois en général ne s'est pas développée dans les pays producteurs eux-mêmes. Cependant, on a noté une consommation croissante chez leurs principaux clients africains, notamment au Nigéria et dans les pays d'Afrique du Nord. La demande dans ces pays portant essentiellement sur les sciages, le ralentissement des exportations de ces produits par les principaux producteurs africains risque donc de créer un déficit régional d'approvisionnement à moyen terme, à moins que cette tendance puisse être renversée.

Un des principaux objectifs de l'industrie africaine du bois doit consister à se réorienter partiellement en vue de satisfaire le besoin qu'a l'Afrique, y compris les pays producteurs, de pérenniser le développement économique et la gestion des ressources. A cette fin, il est probablement nécessaire d'adopter une stratégie d'investissement fondée sur le partage des risques entre les secteurs publics et privés.

Concurrence interafricaine sur des niches commerciales

Les volumes de produits ligneux exportés par les pays africains sont très limités comparés à ceux qui proviennent du Sud-Est asiatique, ce qui donne lieu à une forte concurrence entre les

principaux exportateurs, surtout sur des marchés restreints de produits particuliers.

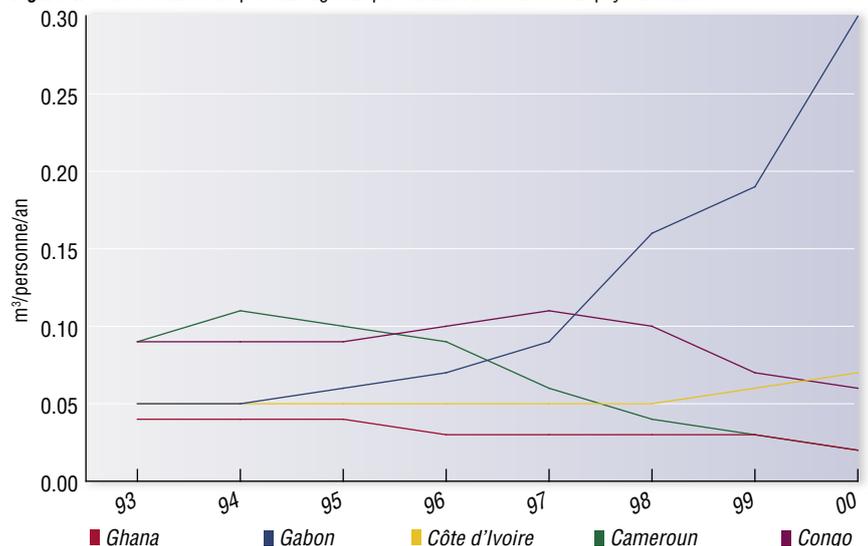
Par exemple, la Côte d'Ivoire et le Ghana se font directement concurrence sur le même marché de contreplaqués spéciaux destinés aux pays européens: les tendances des parts du marché d'exportation ont été presque diamétralement opposées pendant toute la période (Figure 5); il en est de même pour le Cameroun et le Gabon dans le cas d'un autre type de contreplaqué (Figure 5). Cette situation est imputable essentiellement à l'existence de deux filières

distinctes pour ces produits, l'une en Afrique occidentale et l'autre dans le bassin du Congo, qui ont recours à des entreprises de transport et des arrangements spécifiques. A l'intérieur de chaque filière, la concurrence pour satisfaire une demande immédiate est très forte, en raison de la disponibilité limitée de ressources.

Il ne semble y avoir aucun lien significatif entre la compétitivité sur le marché et les prix des différents produits. La valeur moyenne des grumes, par exemple, était presque identique durant la période considérée, pour tous les exportateurs excepté le Congo (Figure 6). Cette situation est attribuable: 1) à la qualité plutôt élevée des bois ronds africains destinés à des usages spécifiques ('spécialités' plutôt que 'commodités') dont la compétitivité n'est pas définie en fonction des prix; et 2) à l'importance du commerce intra-firmes (ceci est particulièrement le cas des sociétés internationales françaises et italiennes) qui fournit des valeurs artificielles. Ainsi, les niches sont le moteur du marché, et non les prix comme c'est le cas pour les exportations de bois du Sud-Est asiatique.

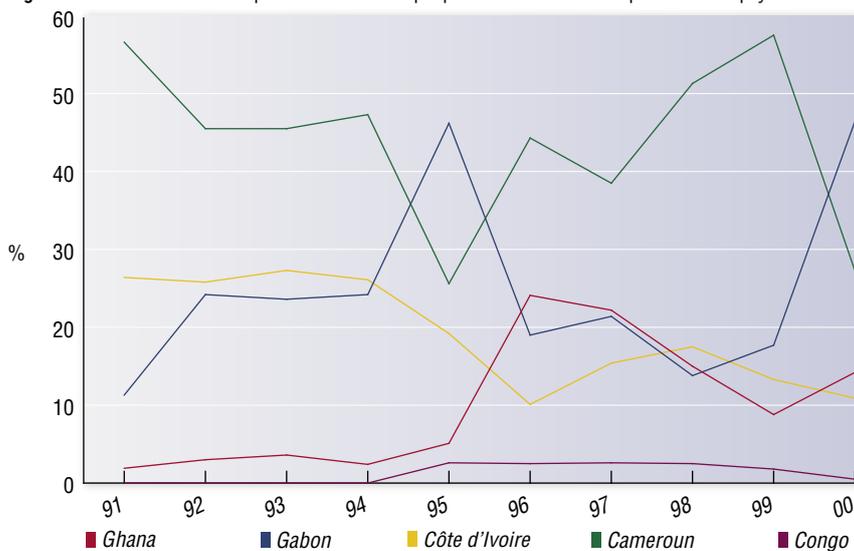
Le Gabon et les autres

Figure 4: Consommation de produits ligneux par habitant dans différents pays africains



Parts du marché

Figure 5: Parts du marché d'exportation des contreplaqués africains détenues par différents pays



Source: Données extraites de la base de données de l'OIBT, corrigées en fonction de statistiques nationales et de chiffres calculés

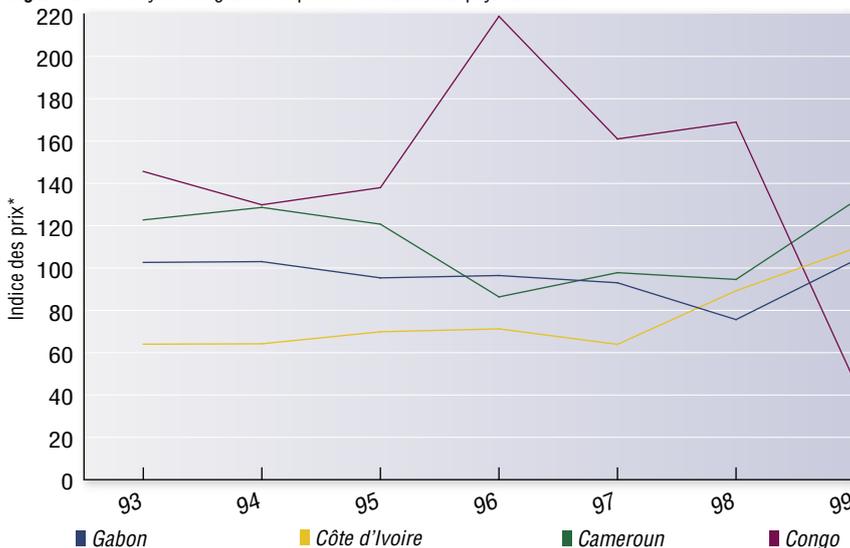
L'économie des bois africains est-elle simplement réactive?

Il est certain qu'à l'échelle mondiale, le total des bois tropicaux exportés par l'Afrique est assez médiocre puisqu'il ne représente que 12% du commerce international de bois tropicaux (alors que l'Afrique forme 33% de l'ensemble de la surface forestière tropicale), ces chiffres tenant compte également des pays tropicaux non membres de l'OIBT. C'est dire le manque de dynamisme général du secteur africain du bois; il reste fondamentalement de caractère extractif et une faible proportion des revenus est réinvestie dans des activités productives telles que la transformation.

Cette situation risque de créer quelques difficultés financières si l'on cherche à promouvoir une économie concurrentielle du bois, mais elle pourrait également donner le temps de développer des modèles prudents de sylviculture et de récolte en vue de réaliser une production forestière durable

Parité des prix

Figure 6: Prix moyen des grumes exportées de différents pays africains



*Prix national du m³ des grumes exportées, par rapport au prix moyen des grumes exportées par tous les membres africains de l'OIBT dans la même année. Source: Données extraites de la base de données de l'OIBT, corrigées en fonction de statistiques nationales et de chiffres calculés

Etude prospective en Afrique

L'étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA) est une initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en association avec la Banque africaine de développement, la Commission européenne, la Banque mondiale, la Commission économique pour l'Afrique et tous les pays membres africains. Elle a pour objet d'analyser la situation, les tendances et les forces motrices de la foresterie africaine et d'évaluer les perspectives de développement durable de ce secteur d'ici 2020.

Cette étude a été entreprise sous forme d'initiative hautement participative faisant intervenir tous les 53 pays africains, de même que les principales organisations régionales et sous-régionales d'Afrique. Compte tenu de l'énorme diversité que renferme l'Afrique, cette étude a adopté une approche sous-régionale, en divisant l'Afrique en cinq sous-régions. Par conséquent, FOSA se compose d'un rapport (*Opportunités et défis à l'horizon 2020: Synthèse régionale*) et de cinq rapports sous-régionaux (Afrique du Nord, Afrique du Centre, Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest et Afrique australe). Ces six rapports peuvent être téléchargés à partir du site www.fao.org/forestry/fosa

Pour en savoir plus, contacter Johan Lejeune, Programme de partenariat CE-FAO, Division des politiques et de la planification forestières, Département des forêts, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie; Tél 30-06-570 55861; Fax 39-06-570 55137; johan.lejeune@fao.org

liée au marché et conforme aux scénarios économiques à long terme. Certes, il faut un secteur dynamique de transformation du bois en Afrique; néanmoins, 'le démarrage lent', comparé à ce qui s'est produit dans beaucoup d'autres régions du monde tropical, donne aux forestiers, industriels et décideurs africains l'opportunité de conduire le processus avec toute l'attention nécessaire—de sorte que l'industrie forestière puisse jouer un rôle essentiel dans le développement durable du continent.

Références

Bakouma, J., et Buttoud, G., 1996. Marchés africains: les sciages africains ont-ils un avenir? *OIBT Actualités des Forêts Tropicales* 4/3: 17.

Bakouma, J., et Buttoud, G., 1999. Gestion durable des forêts en Afrique: contraintes, coûts et conditions. *OIBT Actualités des Forêts Tropicales* 7/3: 4 B5.

Buttoud, G., 2001: *Gérer les forêts du Sud; l'essentiel sur la politique et l'économie forestières dans les pays en développement*. L'Harmattan, Paris, France. 255 p.

Eba'a Atyi, R., 1998. Industrie de l'exploitation forestière au Cameroun: structure, importance économique et effets de la dévaluation. *Document de travail 14, CIFOR*, Bogor, Indonésie.

Johnson, S., 1998. Production et commerce des bois tropicaux dans la région africaine. *OIBT Actualités des Forêts Tropicales* 6/3: 19 B21.

SODEFOR/ITTO 2000. Etude sur la consommation du bois en Côte d'Ivoire. Rapport du projet OIBT PD 109/90 REV.4.

L'OIBT finance de nouvelles actions au profit des forêts

Ressources financières additionnelles et nouvelles décisions sur la restauration des forêts, la certification, les mangroves et une participation accrue de la société civile, tels ont été certains des résultats de la dernière session du Conseil international des bois tropicaux



Tout yeux tout oreilles: les délégués au grand complet écoutent en séance plénière le discours d'inauguration de la trente-deuxième session du Conseil international des bois tropicaux, prononcé par Mme la Présidente Megawati. Photo: © Andrei Henry, Bulletin des négociations de la Terre

LE CONSEIL international des bois tropicaux a engagé des fonds additionnels se chiffrant à plus de 8,1 millions de dollars des Etats-Unis en faveur d'initiatives destinées à promouvoir l'aménagement forestier durable, une plus grande transparence dans le commerce des bois tropicaux et le développement des industries durables tributaires des forêts tropicales.

Ces engagements ont été pris à la trente-deuxième session du Conseil tenue à Bali (Indonésie) du 13 au 18 mai 2002. Ils portent, entre autres, sur 15 projets, six avant-projets (études de faisabilité) et un éventail d'autres activités.

Plusieurs activités et projets sont financés en vue d'améliorer l'aménagement forestier durable en Afrique de l'Ouest (*voir l'encadré ci-dessous*). Trois autres projets, dont le financement atteindra au total 1,6 million de dollars EU, sont destinés à promouvoir la collaboration dans l'aménagement des forêts au Kalimantan et à Bali ainsi que le développement d'une industrie durable de rotin. Les projets qui seront exécutés au Brésil faciliteront l'introduction d'un régime de concessions

forestières dans les forêts nationales et harmoniseront les critères et indicateurs de l'OIBT avec ceux du processus de Tarapoto pour la région.

Groupe consultatif de la société civile

Au cours de la session, le Conseil a pris ce que certains délégués ont estimé une décision qui fait date au sujet d'un groupe consultatif de la société civile (GCSC), constitué pendant la session par les représentants d'organisations écologistes non gouvernementales et d'autres représentants de la société civile.

Le Conseil s'est félicité de la formation de ce groupe et a encouragé le GCSC et le Groupe consultatif sur le commerce (TAG), constitué à une session antérieure, à coopérer en vue de présenter des exemples de collaboration entre les organisations de la société civile, les concessionnaires forestiers et l'industrie, et à réfléchir à la manière dont l'OIBT pourrait faciliter cette coopération sur le terrain. Le Conseil a mis à disposition des fonds pour permettre au GCSC d'organiser une table ronde concernant le Plan d'action de Yokohama de l'OIBT.

Action de l'OIBT en Afrique

Deux décisions prises par le Conseil international des bois tropicaux à sa trente-deuxième session donneront un coup de fouet à l'accomplissement de l'aménagement forestier durable en Afrique de l'Ouest.

Ces décisions viennent dans la foulée des missions que l'OIBT a effectuées dans les pays du bassin du Congo et dont les recommandations portaient sur une gamme d'activités que l'OIBT pourrait entreprendre pour étayer les travaux visant à réaliser l'aménagement forestier durable, la conservation des forêts et le développement d'industries durables dépendant des forêts.

Le Conseil a décidé de contribuer à l'élaboration d'une stratégie régionale dont l'objectif sera d'améliorer la gestion des concessions forestières en se fondant sur l'ensemble des directives de l'OIBT. Feront l'objet d'une attention particulière, les incidences de l'exploitation

industrielle du bois sur les communautés locales et les zones transfrontières identifiées comme étant hautement prioritaires du point de vue de la conservation de leur diversité biologique.

De plus, le Conseil a prié Dr Sobral de convoquer un atelier qui aura pour tâche de mettre au point un programme de recherche appliquée d'échelle régionale et d'identifier des activités de recherche axées sur les aspects sociaux, économiques et environnementaux de l'aménagement des forêts tropicales et du commerce des bois.

Dans une autre décision, le Conseil a décidé que l'OIBT devrait participer à la prochaine conférence ministérielle sur le respect des lois forestières en Afrique. Il a en outre décidé d'entreprendre une initiative de collecte d'informations sur les forêts de la République du Congo, de la République centrafricaine et de la République

démocratique du Congo afin d'améliorer la gestion des concessions forestières et d'assurer la conservation des aires protégées. Cette initiative sera mise en oeuvre en partenariat avec les gouvernements des pays intéressés, l'organisation non gouvernementale Global Forest Watch et d'autres acteurs. Un programme de travail pour cette initiative devra être soumis à la prochaine session du Conseil, qui se tiendra à Yokohama en novembre 2002.

Outre ces décisions, le Conseil a financé un projet en vue d'aider les pays africains à mettre en application et à surveiller l'aménagement forestier durable par l'application des critères et indicateurs régionaux de l'aménagement forestier durable mis au point par l'OIBT et l'Organisation africaine du bois. La première partie de la phase I du projet représente 634.000 \$EU; les trois phases représentent ensemble plus de 3,5 millions de \$EU.

La certification devrait-elle être abordée par étapes?

Le Conseil a délibéré sur le pour et le contre d'une approche par étapes à la certification des forêts. D'aucuns ont préconisé une approche progressive ou 'par étapes' afin de permettre à certains demandeurs de faire valoir les progrès qu'ils réalisent en direction de l'aménagement forestier durable à mesure qu'ils améliorent leurs opérations mais avant qu'ils ne puissent prétendre à une certification pleine et entière.

A l'issue d'un long débat au Conseil et au sein d'un groupe de rédaction, le Conseil a adopté une décision sur le "rôle potentiel des approches progressives de la certification dans les pays tropicaux producteurs de bois, comme outil de promotion de l'aménagement forestier durable". Cette décision a autorisé le Directeur exécutif, Dr Sobral, à faire effectuer une étude pour explorer ce rôle potentiel, et à convoquer trois ateliers régionaux pour diffuser et examiner les résultats de l'étude et ce qu'ils impliquent. Les recommandations des ateliers seront communiqués au Conseil l'année prochaine.

Le Conseil a également encouragé ses membres à prêter appui aux propositions de projet visant à renforcer les capacités nationales qui leur permettront de s'engager dans la certification des forêts dans les pays producteurs, en ce qui concerne notamment le renforcement des institutions, la participation des parties prenantes, les systèmes d'audit, la formation et une meilleure sensibilisation du public au rôle de la certification dans l'aménagement forestier durable.

Entre autres décisions, le Conseil a adopté un plan de travail sur la mangrove, qui guidera les travaux de l'Organisation sur la conservation et la gestion durable des forêts de mangrove. Il a également adopté des directives sur la gestion des forêts secondaires, la restauration et la réhabilitation des terres forestières dégradées et a pris des mesures pour soutenir la mise en oeuvre de ces directives dans les forêts tropicales (voir l'encadré ci-dessous). En outre, il a invité Dr Sobral à transmettre au Sommet mondial sur le développement durable, qui aura lieu à Johannesburg (Afrique du Sud) en août, un message mettant l'accent sur la contribution de l'OIBT au développement durable.

L'OIBT poursuit la restauration des forêts

Le Conseil international des bois tropicaux a entériné un ensemble de directives pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires.

L'adoption de ces directives, mises au point en collaboration avec l'UICN, le Fonds mondial pour la nature, la FAO et d'autres, ont fait l'objet d'éloges de la part du Président de Conseil, Dr Juergen Blaser, comme représentant "une étape importante vers la durabilité à long terme des paysages forestiers tropicaux et le bien-être des populations locales".

Le Conseil a décidé de financer un certain nombre d'actions pour favoriser la mise en oeuvre des directives par les pays membres. En effet, il a décidé de convoquer six ateliers sous-régionaux pour promulguer les directives et inciter à d'autres initiatives régionales ou au niveau des pays de la région. Il a également encouragé les membres à appliquer les directives sur une échelle pilote et à soumettre des propositions de projet à l'OIBT, le cas échéant.

Le Conseil a recommandé à la communauté internationale de considérer les directives comme norme de référence internationale qui apportera "une contribution majeure à l'utilisation durable et à la conservation des forêts tropicales et de leurs ressources génétiques".

Les directives seront publiées et mises à la disposition du public sur le site de l'OIBT et au Secrétariat de l'OIBT à Yokohama (Japon). Pour en savoir plus, s'adresser à Dr Eva Mueller, Secrétariat de l'OIBT; rfm@itto.or.jp; voir l'adresse à la page 2.

La Présidente indonésienne appelle à davantage de coopération internationale en matière de forêts



Comment venir à bout des activités forestières illégales: Selon la Présidente indonésienne, Ibu Megawati Sukarnoputri, une plus grande coopération internationale est nécessaire si l'on veut freiner les pratiques illégales et améliorer la conservation et la réhabilitation des forêts. Photo: © Andrei Henry, *Bulletin des négociations de la Terre*

"Davantage d'assistance internationale s'impose pour réaliser l'aménagement forestier durable en Indonésie", a déclaré Mme Megawati Sukarnoputri, Présidente de l'Indonésie.

S'adressant à la 32e session du Conseil international des bois tropicaux, Mme la Présidente Megawati a déclaré que l'utilisation durable des ressources forestières d'Indonésie, qui sont considérables, constituait un aspect essentiel du développement national.

"Notre Constitution stipule que ce capital naturel doit être exploité dans le meilleur intérêt de notre peuple et dans le souci de son bien-être", a-t-elle précisé.

Toutefois, si l'Indonésie s'évertue à lutter contre toute une série de problèmes liés à l'aménagement forestier, les moyens lui manquent pour les résoudre sans aide.

"A nous seuls, il nous est impossible de traiter avec efficacité les pratiques illicites de l'exploitation forestière et du commerce" a-t-elle dit, en ajoutant que ces pratiques étaient dues en partie à la demande internationale. "Intensifier la coopération internationale pour enrayer ces pratiques qui menacent de manière vitale l'avenir de l'humanité relève donc de l'urgence."

La Présidente a affirmé que le Gouvernement indonésien attachait une importance toute particulière à la restauration et à la conservation des forêts.

"Au travers de ce forum, j'en appelle à tous ceux qui ont à cœur la conservation des forêts de nous appuyer et de nous aider dans cette entreprise pour nous permettre de restaurer nos forêts", a-t-elle plaidé.

Résumés des débats du Conseil

Le *Bulletin des négociations de la Terre* de l'Institut international du développement durable a publié le résumé des débats de chaque jour du Conseil ainsi qu'un résumé final (en anglais). Site à consulter: www.iisd.ca/linkages/forestry/itto/ittc32/

La certification des bois tropicaux appelle une coopération urgente

Un message à valeur de provocation de la part de l'un des critiques écologistes les plus virulents a déclenché une discussion animée à la table ronde annuelle de l'OIBT sur le marché, qui s'est tenue durant la 32^{ème} session du Conseil international des bois tropicaux.

M. Patrick Moore, qui dirige Greenspirit, organisation basée au Canada, a soutenu qu'au lieu de réduire sa consommation de bois, le monde devrait faire pousser davantage d'arbres et utiliser davantage de bois pour réduire sa dépendance à l'égard des combustibles et des matériaux non renouvelables.

M. Moore a pris le contre-pied des affirmations selon lesquelles l'exploitation commerciale du bois et les activités forestières seraient responsables de l'extinction des espèces et l'industrie papetière tropicale aurait à répondre de pertes forestières illégales. Ces allégations ont fait du tort à l'industrie, a-t-il affirmé, et rendent un mauvais service à la conservation forestière. Au lieu de créer des obstacles aux pays tropicaux dans leurs efforts de développement, a-t-il ajouté, une démarche plus constructive devrait consister à faire campagne en faveur d'une augmentation de la consommation de bois et d'une implantation plus soutenue de la ligniculture. Il a cité le cas de la société papetière brésilienne Klabin comme bon exemple d'une société qui, en exploitant les ressources de plantations, concourt à la biodiversité et crée des emplois en nombre sensible.

Bill Mankin, prenant la parole en sa qualité de représentant d'une coalition d'organisations non gouvernementales de défense de l'environnement, s'est félicité de ce que M. Moore ait cité Klabin comme exemple de bonne intendance forestière, et a souligné que son exploitation avait été certifiée par le Forest Stewardship Council (FSC). Il a affirmé que le FSC était en mesure d'édifier des passerelles entre le mouvement écologiste, l'industrie du bois et le marché.

Toutefois, M. Totok Lestiyi, qui s'exprimait au nom de l'Association indonésienne des fabricants de panneaux de bois (APKINDO), a dit que son entreprise avait lourdement investi au cours de cinq dernières années dans ses efforts visant à obtenir la certification forestière, sans pour autant y parvenir.

"Nous sommes extrêmement déçus que tous nos efforts de bonne gestion forestière n'aient pas été reconnus par les organismes de certification, qui semblent s'acharner à mettre devant nous des obstacles insurmontables", a-t-il dit. Il a appelé les producteurs et les acheteurs de bois tropicaux à se regrouper pour aider les titulaires de concessions à faire face aux exigences de la certification forestière.

Les experts sonnent l'alarme aux feux de forêts tropicales

L'OIBT devrait continuer d'évaluer le problème de la gestion du feu à la demande des pays membres afin d'identifier des actions pragmatiques et utiles qui permettront de nettement améliorer la situation.

Cette recommandation a été faite par les participants à une manifestation sur le rôle de l'OIBT dans la gestion des feux de forêt qui a eu lieu à l'occasion de la trente-deuxième session du Conseil international des bois tropicaux.

Cette manifestation était présidée par M. Suhariyanto, Directeur général de la protection des forêts et de la conservation de la nature au ministère indonésien de la foresterie. Y ont participé une cinquantaine de délégués et observateurs. Elle avait été organisée à la suite de rapports indiquant que de grands incendies étaient susceptibles de se déclarer sous les tropiques dans les douze mois à venir. Les délégués ont entendu des exposés présentés par six spécialistes de la gestion du feu.

M. James Sorenson, expert-conseil en la matière, a expliqué la menace croissante qui pèse sur toutes les forêts tropicales humides du monde à cause du changement d'utilisation des terres qui les rend plus vulnérables aux incendies de grande envergure. Les impacts peuvent être dévastateurs:

les feux de forêt tropicale détruisent les habitations, les vies humaines et la faune, et polluent les rivières. Les nuages de fumée créent des risques pour la santé et la navigation à l'échelle régionale, et les émissions de carbone contribuent de façon non négligeable à l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Jim Dunlop, anciennement Chef de la division chargée de la protection des forêts en Colombie britannique (Canada) a rapporté qu'il avait récemment observé les moyens de lutte contre les incendies au Ghana et que l'attitude des équipes d'intervention au niveau des villages y était 'optimiste et imposante'. Il a fait valoir que le Ghana pourrait, avec l'aide stratégique de l'OIBT et d'autres institutions, devenir un centre régional d'excellence en matière de gestion du feu.

Dr João Antonio Raposo Pereira, Coordonnateur de la surveillance du feu à l'Institut brésilien pour l'environnement et les ressources naturelles renouvelables (IBAMA), a décrit la surveillance du feu au Brésil et les moyens sophistiqués de prévention et de lutte, qui sont coordonnés par IBAMA et les organismes intervenants tels que l'armée, l'armée de l'air, les corps de sapeurs-pompiers urbains et la défense civile. Il a fait savoir que le Brésil serait intéressé à partager son expérience avec d'autres pays tropicaux, éventuellement avec l'assistance de l'OIBT.

Ross Smith du Service rural de lutte contre l'incendie en Nouvelle-Galles du Sud, qui fait partie d'une équipe d'experts du feu indonésiens et australiens et qui a récemment rédigé une proposition de projet OIBT en vue de créer un organisme de gestion du feu dans la province du Kalimantan occidental, a fait valoir qu'il importait d'adopter une approche simple, en établissant des programmes de gestion du feu à partir de principes fondamentaux correspondant à des besoins identifiés.

Dr Daddy Ruhayat de l'Université de Mulawarman a informé les participants que les communautés locales au Kalimantan oriental employaient le feu depuis des siècles comme outil de gestion efficace. Il a suggéré que ces systèmes traditionnels pourraient servir de base pour développer des approches modernes, dans lesquelles les nouveaux équipements et les technologies modernes élimineraient les faiblesses des approches traditionnelles. Il a insisté sur le besoin de consacrer davantage d'effort à la préservation des connaissances traditionnelles de gestion du feu dans les communautés et à leur diffusion. Dr Dicky Simorankir, Directeur adjoint du projet WWF/UICN, a décrit les travaux de ce projet et a suggéré des manières d'améliorer la gestion du feu en Asie du Sud-Est.

Cette manifestation a fait ressortir que les évaluations de situations relatives à la gestion du feu auxquelles procède l'OIBT à la demande des pays membres servent utilement à cerner de bonnes actions pragmatiques à entreprendre; des propositions de projets OIBT peuvent dès lors être formulées en vue d'accélérer cette assistance. A sa prochaine session, en novembre, le Comité du reboisement et de la gestion forestière examinera d'autres manières d'élargir le rôle de l'OIBT dans la gestion des incendies de forêt tropicale.



Plein feu sur les incendies: Lors d'un atelier sur le rôle de l'OIBT dans la gestion des feux de forêt tropicale, tenue au cours de la trente-deuxième session du Conseil international des bois tropicaux, Dr Daddy Ruhayat de l'Université de Mulawarman (Kalimantan oriental) a présenté les résultats d'essais pratiques de protection contre les feux de forêt basés sur les connaissances des autochtones. Photo: © Andrei Henry, Bulletin des négociations de la Terre

Attribution de bourses

A sa trente-deuxième session, le Conseil international des bois tropicaux a octroyé vingt-huit bourses, représentant une valeur totale 149.991 dollars des Etats-Unis. Les candidats ci-après ont été retenus:

M. Jhony Zapata Andia (Bolivie); **Mme Karin Hembik Borges** (Brésil); **M. Jules Chupezi Tieguhong** (Cameroun); **M. Henri Charles Akagou Zedong** (Cameroun); **Prof. Kun-Fang Cao** (Chine); **Mme Beatriz Gallego-Castillo** (Colombie); **M. Raphael Yeboah** (Ghana); **M. Emmanuel Kow Bonney** (Ghana); **M. Kwaku Asumadu** (Ghana); **Dr Joshua Ayarkwa** (Ghana); **M. Henry Armando Cano Toralla** (Guatemala); **Mme Iris Mariela Cruz** (Honduras); **Mme Diji Chandrasekharan Behr** (Inde); **Dr P.K. Muraleedharan** (Inde); **M. Agus Hikmat** (Indonésie); **M. Morris Kapong Senap** (Malaisie); **Dr San Win** (Myanmar); **M. Dinanath Bhandari** (Népal); **Mme Abha Joshi** (Népal); **M. Dev Raj Paudel** (Népal); **Mme Ruth Caroline Turia** (Papouasie-Nouvelle-Guinée); **M. Raul Gustavo Torres Vasquez** (Pérou); **Dr Menandro Natividad Acda** (Philippines); **Mme Nina Natividad Pangahas** (Philippines); **Mme Emma Payawan Abasolo** (Philippines); **Mme Evelyn Varquez Bigcas** (Philippines); **M. Edjidomé Gbadoe** (Togo); **Mme María Caroline Ramírez Ramírez** (Venezuela).

Pauvreté, forêts et crise économique en Indonésie

par Muslim Salam

Étudiant de maîtrise

École supérieure des sciences économiques

Université de Ryukoku

Kyoto-Japon

également membre du personnel

Faculté d'agronomie et de foresterie

Université de Hasanuddin

Indonésie

muslimsal@hotmail.com

LA CRISE économique à la mi-1997 a eu sur les pays asiatiques l'impact dévastateur d'un tremblement de terre. En Indonésie, la rupiah s'est effondrée et dès le début de 1998 avait perdu 80% de sa valeur d'avant la crise par rapport au dollar des Etats-Unis. La crise a atteint son paroxysme en août-septembre 1998 et, à cette époque, le pourcentage de la population indonésienne vivant au-dessous du seuil de pauvreté avait déjà presque doublé, de 11% (en 1990) à environ 20% (Mukherjee 1999).

En Indonésie, la pauvreté existe dans les zones rurales autant qu'urbaines. En milieu rural, on la trouve en général dans les zones boisées et côtières. En même temps, de nombreux espaces boisés sont rapidement déboisés et/ou dégradés du fait d'activités humaines. Ce déboisement a au moins quatre causes principales (et souvent liées les unes aux autres): 1) l'exploitation des forêts par des entreprises étatiques; 2) la conversion de forêts à des fins agricoles; 3) l'empiètement par la population; et 4) la pauvreté des habitants de la forêt.

Objectifs et méthodologie de recherche

Ma recherche a été menée dans le village de Talippuki situé dans le district de Polmas de la province sud de Sulawesi. Ses objectifs étaient: 1) d'évaluer la proportion d'habitants des forêts dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté et de mesurer leur pauvreté; 2) d'évaluer les facteurs responsables de la pauvreté dans les zones forestières; 3) de déterminer ce que les habitants 'pauvres' des forêts entendent par pauvreté et ses rapports avec l'utilisation de la forêt pendant la crise économique; 4) d'identifier les activités économiques et les caractéristiques socio-culturelles des habitants de la forêt à l'intérieur et à proximité de la zone forestière; 5) d'identifier les impacts socio-économiques de la crise économique et leurs effets sur l'utilisation de la forêt; et 6) de trouver des stratégies innovatrices pour alléger la pauvreté dans la zone forestière.

L'enquête sur les ménages est la démarche principale de l'analyse de la pauvreté depuis plusieurs décennies. Toutefois, pour cette recherche j'ai complété cette méthode quantitative par une approche qualitative qui a pris la forme de réunions communautaires, d'entretiens de suivi et de discussions de

groupe ciblées en vue de recueillir des données initiales et générales non obtenues lors des enquêtes sur les ménages. J'ai appliqué diverses techniques statistiques pour analyser les données quantitatives, notamment diagrammes de dispersion XY, statistiques descriptives, analyses de corrélation et régressions multiples, indice du nombre d'habitants (INH) et indice d'écart de pauvreté (IEP). Pour les besoins de la recherche, j'ai classé les familles dans deux catégories: les communautés 'forestières' et les communautés 'riveraines'. Les ménages entraient dans la catégorie 'forestière' s'ils vivaient dans la zone boisée (communauté de Pamoseang) et s'ils tiraient leurs revenus principalement des produits de la forêt; ils entraient dans la catégorie 'riveraine' s'ils vivaient à proximité d'une zone boisée (communauté de Talippuki) et si les revenus qu'ils tiraient des produits forestiers n'étaient pas significatifs. J'ai interviewé 60 ménages choisis au hasard dans chaque communauté, portant le nombre des ménages examinés à 120 sur un total de 378.

Résultats

Toutes les mesures—INH, IEP, logement, satisfaction des besoins essentiels, etc.—indiquent nettement que ces deux communautés sont en proie à une pauvreté extrême. De plus, le nombre de ménages pauvres était plus grand et leur degré de pauvreté plus élevé dans la communauté forestière que dans la communauté riveraine. Parmi les variables étudiées, la structure familiale, la productivité agricole, la contribution personnelle au revenu et le facteur de contribution au revenu (la contribution de chaque activité économique au revenu) étaient les indicateurs significatifs de la pauvreté dans la communauté forestière, tandis que les indicateurs de la pauvreté dans la communauté riveraine comprenaient la structure familiale, le salaire horaire, la contribution personnelle au revenu et le facteur de contribution au revenu. D'autres facteurs contribuant à la pauvreté portaient sur le *keterpencilan* (isolement), l'*usahatani modal kurang* (manque de capital foncier), la *produksi hasil pertanian rendah* (faible productivité agricole), la *kurang kerja kesempatan* (absence de possibilités d'emploi), le *pendidikan dan keterampilan rendah* (bas niveau d'instruction et de savoir-faire) et la *kerja keras tapi kurang penghasilan* (faible productivité au travail).

Dans la communauté forestière, les gens associaient le bien-être et la sécurité à une superficie étendue de terre productive, à un revenu suffisant pour répondre aux besoins quotidiens pour se nourrir, s'habiller correctement, occuper un abri adéquat et spacieux et disposer d'un supplément d'argent comptant pour pourvoir à l'instruction des enfants et à des 'événements' imprévisibles tels que la maladie, la mort, la *musim paceklik* (période d'attente entre la plantation de riz et la récolte) et des événements de caractère social et religieux. Les ménages qui pouvaient remplir toutes ces conditions n'ont pas été considérés comme 'pauvres'. En revanche, les ménages dont l'alimentation quotidienne était insuffisante, qui ne vivaient pas en permanence dans une maison, ne disposaient d'aucun revenu en espèces régulier et/ou de terre productive ont été classés dans la catégorie des 'pauvres' de la communauté locale.

Dans les deux communautés, les habitants estimaient que la situation économique de leur ménage avait empiré pendant la crise économique asiatique. Ceux de la communauté forestière pensaient que la forêt elle-même et 'un travail assidu' représentaient les solutions les plus importantes pour

Rapports de bourses disponibles

Les rapports de bourses OIBT énumérés ci-dessous peuvent être obtenus en s'adressant à leurs auteurs.

Report on training in computer integrated manufacturing (CIM) in secondary wood processing and its applicability in Africa

Adresse: Mr Ben N. Donkor, Timber Industry Development Division (Forestry Commission), PO Box 783, Takoradi, Ghana; bendonkor@yahoo.co.uk

Effect of proof loading on the strength of lumber

Adresse: Mr Charles Kumi Gyamfi, #124-9555, 128 St, Surrey, BC V3V 6N6, Canada; ckgyamfi@hotmail.com

Assessment of foreign-funded community-based reforestation projects in Ilocos Norte and Pangasinan

Adresse: Mr Alfredo Rabena Racoma Jr, Department of Environment and Natural Resources, 3F Dona Pepita Bldg, Quezon Ave, San Fernando City 2500 La Union, Philippines; Fax 63B72B242 4044; DENR1FMS@SFLU.com

Making conservation pay: private sector forestry and the wise use of natural resources

Adresse: Mr Tim Rayden, Oxford Forestry Institute, Plant Sciences Department, South Parks Road, Oxford OX1 3RB, Royaume-Uni; timothy.rayden@plants.ox.ac.uk

Sago starch and its acrylamide modified products as coating material in recycled paper

Adresse: Mr Sin-Yeng Wong, Lecturer, Faculty of Resource Science and Technology, Universiti Malaysia Sarawak, 94300 Kota Samarahan, Sarawak, Malaisie; sywong@frst.univas.my

généraliser des revenus dans des périodes économiques difficiles. En revanche, la communauté riveraine tendait à ne pas considérer la forêt comme ayant une importance particulière pour survivre à une crise économique: 'un travail plus soutenu', 'prévoir des récoltes supplémentaires' et 'réduire les dépenses quotidiennes' représentaient pour elle la tactique la plus utile.

Dans les deux communautés, les habitants utilisaient la forêt pour se procurer des matériaux pour la construction des abris et du bois de chauffage ainsi que pour se réunir à l'occasion d'activités socio-culturelles; ces dernières comprenaient la *baca don* (prière), la *makkaringi* (consommation du riz nouveau), et le *madduluang* (un travail exécuté en commun). J'ai également identifié deux jugements de valeur appliqués à l'utilisation de la forêt, à savoir *mabbatta kayu ketadenngi mupatujuang mosoko too* (littéralement: couper le bois sans but précis porte atteinte au bois lui-même et à l'environnement), et *mo mabbatta kayu bassa to ko pattanang* (littéralement: si quelqu'un coupe du bois dans la forêt, il doit le remplacer par un autre arbre en plantant plus qu'il n'en a coupé).

Recommandations

J'ai formulé trois recommandations en rapport avec les efforts de développement visant à réduire la pauvreté et à promouvoir simultanément les entreprises d'exploitation durable des forêts dans la zone forestière, c'est-à-dire:

- promouvoir et améliorer l'accès des habitants 'pauvres' de la forêt à l'enseignement moyen et supérieur. L'enseignement primaire n'est pas suffisant si l'on veut transmettre les principes de l'agriculture durable et de l'aménagement forestier durable et réellement mettre en pratique ces nobles 'slogans';
- promouvoir le planning familial afin de réduire la taille des familles. J'ai constaté une forte corrélation entre d'une part la taille des familles (notamment le nombre d'enfants) et, d'autre part, la pauvreté et le défrichement des terres. Si la croissance démographique ne baisse pas dans les zones boisées, les forêts continueront d'en subir la pression; et
- augmenter les possibilités d'emploi en dehors de l'agriculture et du milieu forestier.

A court terme, l'action gouvernementale peut inclure deux mesures. Premièrement, promouvoir la formation de revenus en augmentant la productivité agricole des

terres déjà en exploitation. Pour ce faire, il sera nécessaire de prévoir des mesures d'appui telles que des services de crédit et de vulgarisation agricoles. Cette stratégie permettrait éventuellement aux cultivateurs d'abandonner les pratiques agricoles locales traditionnelles—qui produisent de faibles revenus en espèces—pour adopter des méthodes d'agriculture modernes écologiquement rationnelles. Deuxièmement, promouvoir la valeur ajoutée du rotin—une des principales ressources de la forêt—par l'introduction de techniques de transformation avancées et en garantissant les prix grâce à l'établissement de liens entre ceux qui récoltent cette ressource, les habitants de la forêt, les industries de transformation du rotang et les commerçants de rotin.

La dernière recommandation concerne la promotion d'entreprises forestières 'éco-humaines'. Celles-ci peuvent être définies collectivement comme une stratégie visant à favoriser simultanément la formation de revenu et l'aménagement forestier durable, l'accent étant mis sur le droit des habitants de la forêt à un 'espace légal' dans la forêt pour y pratiquer des activités telles que l'agroforesterie et le sylvo-pastoralisme. A l'intérieur de ce concept, la forêt est considérée comme un atout économique et un capital socio-culturel pour les habitants de la forêt. Cette stratégie a donc l'objectif de leur offrir des incitations et des compensations de caractère socio-culturel et économique ainsi que de leur faciliter l'accès à des entreprises dépendantes de la forêt. Dans la pratique, le gouvernement s'emploierait à diriger le développement plutôt qu'à faire la chasse aux *perambah hutan* (squatters des forêts) qui, en désespoir de cause, se livrent à des coupes illégales dans des zones reculées. Il encouragerait les habitants des forêts à devenir des *jagawana* (responsables de la sécurité des forêts ou police forestière), qui surveilleront et contrôleront la situation de la ressource.

Références

Dudley, N. 1996. *Forests for life: The IUCN/www forest policy book*. WWF International et IUCN, Gland, Suisse.

Mukherjee, N. (1999) *Consultations with the poor in Indonesia: country synthesis report (draft)* Etabli pour le réseau sur la réduction de la pauvreté et la gestion économique de la Banque mondiale.

La thèse de maîtrise sur laquelle cet article est fondé a pour titre 'Poverty situation in and near forest area during the economic crisis at South Sulawesi Province, Indonesia', Ecole supérieure des sciences économiques, Université de Ryukoku, Kyoto, Japon (non publiée).

La recherche a été menée en partie dans le cadre du Programme de bourses de l'OIBT.

Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

Domaines prioritaires: les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- améliorer la commercialisation et la distribution des espèces de bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;

- améliorer l'accès au marché pour les exportations de bois tropicaux en provenance de sources durablement aménagées;
- protéger la base de ressource des bois tropicaux;
- améliorer la base de ressource des bois tropicaux, notamment par l'application de critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable;
- améliorer les capacités techniques, financières et humaines en matière de gestion de la base de ressource des bois tropicaux;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux;
- améliorer l'efficacité de la transformation des bois tropicaux.

Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- améliorer les statistiques;
- poursuivre la recherche-développement, et
- partager l'information, les connaissances et les techniques.

Critères de sélection: Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **4 septembre 2002**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant décembre 2002. Les demandes sont évaluées en mai et en novembre de chaque année.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT; Fax: 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 2).

Action de l'OIBT en faveur des mangroves

Atelier international sur les mangroves

19-22 février 2002

Cartagena de las Indias, Colombie

Cet atelier financé par l'OIBT a été accueilli par le ministère colombien de l'environnement et animé par la Société internationale pour les écosystèmes de mangroves (ISME). Y participaient plus de 40 personnes, y compris les représentants de 23 pays et d'organisations internationales dont l'OIBT, la FAO, l'UNESCO, la Convention RAMSAR sur les zones humides, l'IUFRO et l'UICN. Ses objectifs étaient les suivants:

- partager les expériences en matière de conservation, réhabilitation et gestion durable des forêts de la mangrove;
- déterminer les secteurs dans lesquels d'autres organisations interviennent déjà et, réciproquement, les domaines dans lesquels l'OIBT pourrait effectivement contribuer, étant donné les ressources dont elle dispose, les avantages comparés et la pertinence des buts de l'Organisation; et
- évaluer les liens qui existent entre les produits des écosystèmes de la mangrove et les objectifs de l'Organisation tels que définis dans l'Accord international sur les bois tropicaux, et leur impact sur les marchés internationaux.

A l'issue de trois jours de présentations et de délibérations, les participants ont recommandé la mise en oeuvre d'un Plan d'action mondial pour les mangroves et ont dressé une liste des éléments qui devaient y figurer, à savoir: évaluation et suivi des ressources de la mangrove; conservation et gestion; avantages socio-économiques pour les populations riveraines; recherche; information et bases de données; institutions; politiques et législation. Ils ont en outre recommandé que l'OIBT, la FAO, l'UNESCO, la Convention RAMSAR, l'UICN, les pays représentés et les autres organisations et pays non représentés appuient ce plan mondial, conformément à leurs mandats et aux ressources dont ils disposent, et coordonnent leurs actions pour le mettre en oeuvre. Les participants ont également recommandé qu'une année internationale des mangroves soit instaurée par le système des Nations Unies.

Le rapport de l'atelier peut être obtenu sur demande adressée au Secrétariat de l'OIBT (itto@itto.or.jp, voir l'adresse postale à la page 2). Ce rapport représentait un apport majeur

lors de la réunion d'un groupe d'experts en avril dernier, dont la tâche était de mettre au point un Plan de travail OIBT sur les mangroves. Ce dernier a ensuite été examiné à la trente-deuxième session du Conseil international des bois tropicaux en mai. Les résultats de cet examen sont évoqués à la page 20.

Reconstitution des paysages

Réunion internationale d'experts sur la restauration des paysages forestiers

27-28 février 2002

Heredia, Costa Rica

Cette réunion à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts a été accueillie par les gouvernements du Costa Rica et du Royaume-Uni, en collaboration avec l'UICN, le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'OIBT, le Centre pour la recherche forestière internationale et le Forum sur les forêts du nord-est asiatique. Y participaient une soixantaine de personnes de 21 pays, représentant des gouvernements, des universités et des établissements de recherche, des organisations internationales, non gouvernementales et communautaires. Elle avait pour objectifs les suivants: faire mieux comprendre ce qu'est la restauration des paysages forestiers (RPF); lancer un processus de collaboration entre partenaires pour affiner et mettre en oeuvre les concepts de la RPF et pour susciter une volonté politique et un intérêt à l'égard de la RPF dans des pays et/ou des régions particulières et/ou par l'intermédiaire des filières intergouvernementales compétentes.

La restauration des paysages forestiers (RPF) est une expression proposée à l'origine par l'UICN et le WWF. Ils la définissent comme étant 'un processus planifié qui vise à recouvrer l'intégrité écologique et accroître le bien-être humain dans les espaces forestiers dégradés ou déboisés. C'est une approche polyvalente qui va beaucoup plus loin que la simple plantation d'arbres. Elle vise à entreprendre les activités qui conviennent, là où elles conviennent, afin de conserver la biodiversité et d'améliorer les options pour les populations d'assurer leurs moyens d'existence dans ces espaces... la restauration ne peut être bien menée que si les principales parties prenantes jouent un rôle en faisant des choix bien fondés au sujet du type et de la configuration des forêts qu'elles souhaitent voir établir dans leur paysage.'

L'atelier comprenait des exposés et des études de cas présentés par divers spécialistes de Malaisie, du Costa Rica, de Tanzanie et d'ailleurs. Le projet de directives de l'OIBT sur la gestion des forêts secondaires, la restauration et la réhabilitation des terres forestières dégradées a également été présenté et discuté (voir à la page 20 les renseignements plus détaillés à ce sujet).

Les participants ont proposé plusieurs options pour développer et tester la RPF, notamment: y intéresser les organisations de populations autochtones et autres organismes locaux; introduire le sujet de la RPF dans des universités et d'autres établissements de formation; et se servir du couloir biologique méso-américain comme laboratoire pour observer les impacts de la RPF. Les participants ont également trouvé des biais qui leur permettront d'introduire les résultats de cette réunion dans les politiques internationales au niveau mondial et régional.

Les participants sont convenus qu'il serait utile d'envisager une autre réunion d'experts en matière de RPF en 2003 ou 2004 pour rendre compte des progrès d'initiatives locales, des leçons apprises, des dialogues nationaux, et de l'intégration de la RPF dans les forums internationaux et régionaux. Une future édition d'AFT contiendra des articles basés sur les exposés présentés à l'atelier.

Pour en savoir plus, consulter le site <http://iucn.org/themes/fcp/activities/flr1.html>

Déclaration des ministres des forêts

2ème Session du Forum des Nations Unies sur les forêts

4-15 mars 2002

New York, Etats-Unis

Environ 45 ministres, vice-ministres, hauts fonctionnaires et ambassadeurs se sont réunis pour la récente session du Forum des Nations Unies sur des forêts (FNUF 2) en vue d'examiner un éventail de questions relatives aux forêts. Une déclaration et un message du FNUF au Sommet mondial sur le développement durable (qui se tiendra en août/septembre de cette année) ont été émis à l'issue de cette session. Dans cette déclaration, les 'ministres chargés des forêts' se sont engagés à mettre en oeuvre les propositions d'action du Groupe intergouvernemental et du Forum intergouvernemental sur les forêts

(GIF/FIF). Expriment les inquiétudes que soulèvent les taux élevés du déboisement et de la dégradation que continuent de subir les forêts et les terres dans le monde entier, les ministres se sont engagés à oeuvrer afin de renverser ces tendances. Ils ont également réaffirmé le droit de souveraineté inaliénable des Etats d'utiliser, de gérer et de développer leurs forêts et ont noté que l'un des défis à relever pour réaliser l'aménagement forestier durable (AFD) consiste à en assurer l'autofinancement à long terme; ils ont souligné l'importance que revêtent, pour l'AFD, le commerce et le renforcement des capacités commerciales. Dans leur déclaration, les ministres ont invité le Sommet, entre autres, à prier instamment les pays qui ne l'auraient pas encore fait de s'efforcer de fournir aux pays en développement, comme prévu en tant qu'aide au développement, 0,7% de leur produit national brut, et à préconiser une action immédiate pour faire respecter les lois forestières nationales et mettre fin au commerce international illégal de produits forestiers.

Le FNUF a lui-même adopté une résolution concernant la mise en oeuvre des propositions d'action des GIF/FIF, dans laquelle il a, entre autres, invité le Partenariat de collaboration sur les forêts (partenariat interinstitutions conçu pour stimuler la coopération et la coordination en matière de forêts et pour soutenir le travail du FNUF et de ses pays membres) à renforcer et développer de nouveaux programmes de renforcement des capacités dans les pays en développement qui luttent contre les causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts. Il a également adopté deux décisions sur les travaux futurs du Forum, mais n'a pas pu s'accorder sur la composition de plusieurs des groupes d'experts spéciaux proposés.

Table ronde sur les forêts

Dans le courant de la session, le Fonds pour l'environnement mondial a été l'hôte d'une table ronde sur les forêts, à laquelle ont pris part 18 éminentes personnalités (parmi lesquelles le Directeur exécutif de l'OIBT, Dr Manoel Sobral Filho) représentant des gouvernements, des institutions multilatérales, des entreprises privées, des ONG et des milieux académiques. Les participants ont exposé les moyens de faire progresser la conservation des forêts naturelles et le développement durable. Les documents relatifs à cette table ronde peuvent être consultés sur le site www.gefweb.org/Documents/Forest_Roundtable/forest_roundtable.html

Les enjeux de la certification

Atelier international de l'OIBT sur la comparaison et l'équivalence des régimes de certification forestière

3-4 avril 2002
Kuala Lumpur, Malaisie

A cet atelier s'étaient inscrits 68 délégués de 14 pays membres de l'OIBT, cinq organisations internationales pertinentes, neuf régimes de certification, 14 groupes du secteur privé, sept organisations non gouvernementales intéressées et deux groupes d'acheteurs. Les orateurs ont présenté des exposés émanant d'organismes tels que B&Q, le géant du détail au Royaume-Uni, IKEA, l'Institut indonésien d'éco-étiquetage, le Forest Stewardship Council, le régime pan-européen de certification forestière, la Rainforest Alliance, l'Organisation africaine du bois et plusieurs autres. L'atelier a offert une gamme de recommandations aux fins d'examen par le Conseil international des bois tropicaux à sa session de mai 2002, comme indiqué à la page 20. Les exposés présentés et un sommaire de l'atelier sont affichés sur le site www.itto.or.jp/inside/workshop/index.html. Des versions éditées de certains exposés paraîtront dans la prochaine édition d'*AFT*.

Expansion des forêts

6ème Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

7-19 avril 2002
La Haye, Pays-Bas

Cette conférence se rapportait tout particulièrement aux forêts en raison d'un programme élargi de thèmes proposés concernant la diversité biologique des forêts. Les délégués ont commencé, le mardi 9 avril, la négociation d'une décision en vue d'adopter le programme de travail élargi (antérieurement établi par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques—SBSTTA), négociation qui s'est terminée le dernier jour de la conférence. Plusieurs points ont donné lieu à controverse, notamment le degré de priorité qu'il fallait accorder aux tâches du programme de travail élargi. Certains pays ont fait valoir que les priorités ne devaient être décidées qu'au niveau national, tandis que d'autres ont

suggéré que la sélection des priorités au plan régional ou mondial compléterait les efforts nationaux. En définitive, le texte convenu a reconnu "que les Parties devraient mettre en oeuvre le programme de travail élargi ... dans le cadre de leurs priorités et besoins nationaux. Les activités entreprises sur leurs territoires par les Parties seront hiérarchisées sur la base des besoins propres aux pays et aux régions, des décisions, de la législation, des conditions et des priorités des pays ..."

Cette décision invite en outre le Secrétaire exécutif de la Convention "à entreprendre un certain nombre d'actions, notamment, en collaboration avec le Coordonnateur du FNUF, et une étude comparative afin de préciser les fondements théoriques de l'approche par écosystème par rapport au concept de gestion durable des forêts". Une autre action, de même en collaboration avec le coordonnateur du FNUF et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, consistera à évaluer les relations entre les mesures proposées par les GIF/FIF et les activités inscrites au programme de travail élargi sur la diversité biologique. Une autre encore portera sur des études de cas au sujet des incidences sur la diversité biologique des forêts d'une application insuffisante de la législation forestière. La décision préconise également la création d'un groupe d'experts technique *ad hoc* chargé de fournir ses avis pour l'examen de l'exécution du programme.

Plus de cent ministres, vice-ministres et représentants de ministres se sont réunis pendant la conférence. Comme dans le cas du FNUF, une déclaration a été émise, dans les termes suivants: "Nous, ministres responsables de la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique, reconnaissons que la vie est en jeu et que nous devons donc décider de renforcer nos efforts pour mettre en place des mesures visant à freiner l'appauvrissement de la diversité biologique, qui s'accroît de façon alarmante, aux niveaux national, sous-régional et international d'ici 2010." Les ministres se sont aussi engagés "à mettre pleinement en oeuvre ... les programmes de travail [axés sur l'action] sur la diversité biologique de tous les types de diversité biologique des forêts, en étroite collaboration avec le FNUF, et d'autres conventions et processus s'appliquant aux forêts, et ce, avec l'engagement de toutes les parties prenantes pertinentes."

Résumé
par
Alastair
Sarre

► **Smouts, MC 2001. Forêts tropicales jungle internationale: les revers d'une écopolitique mondiale. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris. ISBN 2-7246-0852-6. 29.50 euros**

Disponible auprès de: Presses de Sciences Po, 44, rue du Four, 75006, Paris, France; info@presses.sciences-po.fr; www.sciences-po.fr



Tout simplement, cet ouvrage est brillant. Axé sur les sujets d'actualité en matière de foresterie tropicale, mais écrit par un non-forestier, sa lecture est recommandée à tous ceux qui, spécialistes des forêts ou non, s'intéressent aux aspects de la foresterie qui font aujourd'hui l'objet d'un débat passionné au niveau international. Il montre comment la conservation

des forêts tropicales a éveillé l'attention de la communauté internationale, surtout à cause de ses rapports avec la biodiversité et les changements climatiques; pour ce qui concerne les forêts tropicales en particulier, les débats qui se déroulent au plan mondial attribuent à leur conservation et à leur aménagement durable un degré de priorité plutôt faible, ce que prouve le fait qu'ils n'arrivent à mobiliser que des ressources limitées qui diminuent progressivement. Ce livre cerne et analyse également les motivations et les façons d'agir des principaux acteurs sur la scène internationale, en mettant l'accent sur les rôles de chefs de file que jouent les organisations non gouvernementales pour le choix des sujets qui devraient se dégager en tant que priorités.

Il y a déjà plusieurs années que la communauté internationale poursuit le débat sur les forêts tropicales. Selon l'auteur, la recherche incessante du consensus, le manque de clarté ou d'unanimité sur les concepts et les définitions, le rôle relativement peu réussi des scientifiques forestiers, les situations très variables que l'on rencontre dans différentes parties des zones tropicales, les résultats très divers obtenus par les tentatives d'aménagement forestier durable et les différences entre les plans d'action des acteurs principaux, sont autant de facteurs qui ont contribué à freiner ou reporter la prise de décisions majeures sur des questions liées aux forêts tropicales et, par conséquent, à maintenir les forêts tropicales à l'ordre du jour international.

Inspirées d'une bibliographie abondante et d'entrevues avec de nombreux acteurs, et amplifiées par diverses études de cas bien documentées, les analyses de *Forêts tropicales jungle internationale* abordent presque tous les principaux sujets à l'étude concernant les forêts tropicales, dans des optiques parfois tout à fait nouvelles, occasionnellement avec une perspicacité frappante et presque toujours en faisant au moins apparaître sous un jour insolite quelques concepts bien établis. Les sujets traités comprennent: le déboisement et la dégradation de la forêt tropicale; la concurrence pour l'utilisation des terres sous les tropiques; l'exploitation forestière illégale; la surcapacité des industries du bois dans certains pays tropicaux et leur recherche de sources

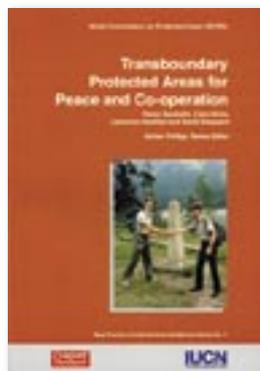
d'approvisionnement; la participation des communautés locales et les avantages qu'elles peuvent en tirer; les critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable; le piégeage du carbone, les changements climatiques et le Protocole de Kyoto; la substitution et les boycotts des produits ligneux tropicaux et la certification; l'industrie et le commerce des bois et l'environnement; la coopération internationale, le Fonds mondial pour l'environnement, le Forum des Nations Unies sur les forêts, et ainsi de suite. Tous ces sujets brûlants sont discutés et analysés avec lucidité dans cet ouvrage.

L'auteur ne cherche pas à établir une vérité absolue sur ces questions. Au contraire, certaines de ses affirmations sont fortement controversables et susceptibles de déclencher quelques véhémentes discussions; la politique des forêts tropicales n'en a jamais manqué, mais les nouvelles perspectives que présente cet ouvrage pourraient les rendre plus productives.

Critique par Emmanuel Ze Meka, Sous-directeur, Division de l'industrie forestière de l'OIBT.

► **Sandwith, T., Shine, C., Hamilton, L. et Sheppard, D. 2001. Transboundary protected areas for peace and cooperation. UICN, Gland, Suisse et University Cardiff, Cambridge, Royaume-Uni. ISBN 2-8317-0612-2.**

Disponible auprès du Services des publications de l'UICN, 219c Huntingdon Rd, Cambridge CB3 0DL, Royaume-Uni; Fax 44-1223-277175; info@books.iucn.org; www.iucn.org



Cette publication définit une aire protégée transfrontières dans les termes suivants: espace terrestre et/ou marin chevauchant plusieurs frontières entre Etats, unités sous-nationales ... zone autonome et/ou zone qui s'étend au delà des limites de souveraineté ou de juridiction nationale, dont les composantes sont

spécifiquement consacrées à la protection et au maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles qui lui sont associées; en outre, une aire protégée transfrontières est gérée en coopération en vertu d'instruments juridiques ou par d'autres moyens légaux efficaces. Entre autres, cette publication présente des directives de bonne pratique à mettre en oeuvre dans de telles réserves et propose un code applicable aux aires protégées transfrontières en période de paix et de conflit armé.

► **CONTRADROGAS 2001. Lineamientos de gestión forestal para le desarrollo alternativo (Directives de gestion forestière sur des solutions de remplacement pour le développement), Lima Pérou.**

Disponible auprès de: lflores@contradrogas.gob.pe ou jocana@contradrogas.gob.pe

Cet ouvrage et un cédérom multimédia ont été produits en vue d'aider les communautés des vallées où se cultivait la coca à se procurer des revenus additionnels et de remédier aux dommages environnementaux causés par les cultures illégales telles que celles de la coca, des pavots, etc. Ils constituent en

fait le premier manuel de formation pour réaliser avec succès l'aménagement forestier. Ils rendent compte l'un et l'autre des efforts déployés par les consultants forestiers d'INDUFOR Oy et de CONTRADROGAS, avec le soutien de Dr Mykko Pyhala, Ambassadeur de Finlande, dont le gouvernement a financé les travaux exécutés sous l'égide de l'Institut national pour les ressources naturelles (INRENA).

► **Hou Yuhanzhao (éd.) (non daté). Tropical forest environmental resources of China. OIBT, Yokohama, Japon et Académie forestière de Chine, Beijing, Chine.**

Hou Yuhanzhao (éd.) (2001). Forest environmental value accounting. Actes d'un colloque international sur l'appréciation des valeurs forestières, tenu du 9 au 12 octobre 2001. OIBT, Yokohama, Japon et Académie forestière de Chine, Beijing, Chine

Version en anglais disponible auprès du Fonctionnaire de l'information de OIBT, Yokohama, Japon; itto@itto.or.jp (voir l'adresse postale et le numéro de fax à la page 2); la version en chinois peut être obtenue en s'adressant à M. Hou Yuhanzhao, Académie forestière de Chine, Beijing 100091, Chine; Fax 86-10-6288 4836; houyuhanzhao@163.net

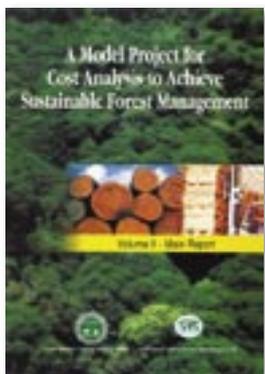


Ces deux volumes sont les produits du PROJET OIBT PD 39/98 REV.2 (M). Selon le rédacteur, *Tropical forest environmental resources of China* est le premier ouvrage à décrire systématiquement les ressources forestières tropicales de Chine. Le second volume reprend les exposés présentés à une conférence internationale

sur l'appréciation des valeurs environnementales de la forêt, la première qui se soit jamais tenue en Chine.

► **Abdul Rahim, N. 2002. A model project for cost analysis to achieve sustainable forest management. Two volumes: 'Synthesis report' and 'Main report'. Forest Research Institute Malaysia, Kuala Lumpur & ITTO, Yokohama.**

Disponible auprès du Fonctionnaire de l'information de OIBT, Yokohama, Japon; itto@itto.or.jp (voir l'adresse postale et le numéro de fax à la page 2).



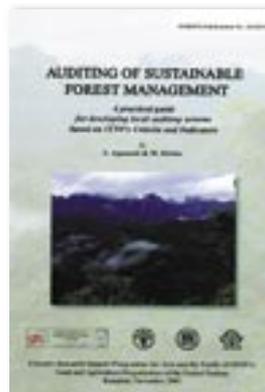
Cette publication présente les résultats du PROJET OIBT PD 31/95 REV.3 (F), exécuté par l'Institut de recherche forestière de Malaisie grâce à un financement des Gouvernements japonais et néerlandais. Ce projet explorait les coûts et avantages financiers de deux systèmes d'aménagement forestier, dont l'un était conforme aux critères et

indicateurs malaisiens de l'aménagement durable (MC&I) et l'autre avait recours aux pratiques 'traditionnelles' (et en général très nuisibles). Ce projet a constaté que ce n'est qu'en tenant compte des services offerts par les forêts, tels que la conservation de la biodiversité, le piégeage du carbone et

l'approvisionnement en eau, que l'aménagement forestier durable, comme le définissent les MC&I, peut assurer la compétitivité financière de l'occupation des sols.

► **Appanah, S. & Kleine, M. 2001. Auditing of sustainable forest management: a practical guide for developing local auditing systems based on ITTO's criteria and indicators. Publication FORSPA No. 26/2001. Forestry Research Support Programme for Asia and the Pacific, Bangkok.**

Disponible auprès de: S. Appanah, Senior Programme Adviser, FORSPA, Office régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, Phra Atit Road, Bangkok 10200, Thaïlande; Dimmathiri.Appanah@fao.org



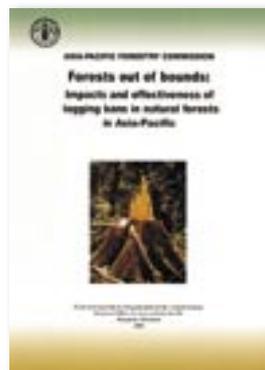
Ce guide est destiné à faciliter le développement des systèmes d'audit de la gestion durable des forêts tropicales au niveau local et à celui de l'unité de gestion forestière. Il s'adresse aux fonctionnaires des administrations et aux gestionnaires de forêts des entreprises du secteur privé.

► **Durst, P., Waggener, T., Enters, T. & Tan, L.C. 2001. Forests out of bounds: impacts and effectiveness of logging bans in natural forests in Asia-Pacific. FAO, Bangkok. ISBN 974-7946-09-2.**

Anon. 2001. Regional training strategy: supporting the implementation of the code of practice for forest harvesting in Asia-Pacific. FAO, Bangkok. ISBN 974-88439-5-5.

Enters, T. 2001. Trash or treasure? Logging and mill residues in Asia and the Pacific. FAO, Bangkok. ISBN 974-7946-12-2.

Disponibles auprès de: Patrick Durst, Office régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, Phra Atit Road, Bangkok 10200, Thaïlande; Téléphone 66-2-697 4000; Fax 66-2-697 4445; Patrick.Durst@fao.org



Cette trilogie publiée par l'Office régional de la FAO à Bangkok présente les résultats de plusieurs activités exécutées par la Commission forestière de l'Asie et du Pacifique. Un résumé analytique est disponible séparément dans le cas de *Forests out of bounds*.



Prise de contact

Je voudrais contacter des forestiers ou autres personnes s'intéressant à toutes les questions relatives aux plantations—bonnes et mauvaises.

Manuel Mollinedo
Escuela de Postgrado

CATIE
Turrialba 7170, Costa Rica
Apartamento 34-102

mmollinedo@catie.ac.cr

Langue: de préférence l'espagnol

Respect des lois forestières

Je vous remercie d'avoir fait le point sur la criminalité forestière (AFT 12/1), ce qui, à mon avis, aurait dû être fait depuis longtemps. Etant moi-même chargé de faire respecter la loi forestière dans mon pays, je peux dire que c'est un problème très difficile à résoudre. Les délits sont perpétrés dans la forêt non seulement par ceux qui opèrent illégalement mais aussi, je crois, par ceux qui sont autorisés à prélever du bois.

Imposer une loi n'est pas chose facile. Peu de responsables forestiers, s'il en est, ont reçu une formation sur la manière de traiter des

contrevenants, et ils ne sont pas armés. Un effort concerté, faisant intervenir l'armée et la police, serait utile, mais il appartient néanmoins à l'Etat de faire preuve de volonté politique; cela dépend, en partie, de l'importance qu'attache l'Etat aux pertes de revenus que ces activités entraînent. Les services de l'ordre portant uniforme ont besoin de l'appui et de l'encouragement des pouvoirs politiques si l'on veut qu'ils soient efficaces. Après tout, il n'ont pas à lutter uniquement contre l'exploitation illégale mais ils doivent aussi traiter d'autres problèmes, souvent beaucoup plus embrouillés, d'application des règlements. Pire encore, la corruption qui sévit, sans toujours être prouvée, au sein des services de l'ordre dans certains pays, favorise l'exploitation illégale.

Tant que nous n'adopteront pas une loi prescrivant de 'tirer à vue' (comme c'est le cas, si je ne m'abuse, pour les braconniers d'éléphants dans certains pays africains), la situation risque de ne pas beaucoup s'améliorer. Les opérateurs illégaux sont bien mieux équipés en moyens de transport et de communication, et en armes. Ils n'ont rien à perdre. En définitive, qui est disposé à mourir pour sauver ces grumes? Les écologistes?

Asan O.

(nom et adresse fournis)

Précisions sur l'exploitation à faible impact

Le point de vue d'Alf Leslie sur les problèmes de l'exploitation à faible impact (EFI; AFT 9/2, repris en partie dans le numéro de décembre 2001 d'*ISTF News* de la Société internationale des ingénieurs forestiers tropicaux) est allé droit au coeur d'une

controverse en signalant les faiblesses de toute la question de l'EFI lorsqu'elle est envisagée hors du contexte global de l'aménagement durable.

L'EFI ne fait que réduire l'impact apparent de l'exploitation destinée à prélever un volume donné dans un massif forestier. Elle n'a que peu de rapport avec l'intensité réelle des prélèvements de bois à des fins commerciales, surtout en ce qui concerne leur fréquence. Par conséquent, si l'on polarise autant d'attention sur la réduction des dommages dus à l'exploitation, on risque de passer à côté de l'aspect beaucoup plus important et significatif de l'intensité des coupes et de sa réglementation. Quel serait l'avantage d'adopter les techniques de l'EFI, si la récolte de bois devait se reproduire chaque année au même endroit? Cette exagération cherche intentionnellement à faire ressortir mon argument.

L'intensité des coupes est caractérisée par deux aspects: l'intensité statique (une seule coupe) et l'intensité dynamique (fréquence ou rotation). Pour opérer une rotation, il faut disposer d'une unité de gestion suffisamment étendue permettant un cycle de coupes raisonnable, généralement de l'ordre de 20 à 30 ans dans les futaies tropicales, et disposer en même temps d'une parcelle annuelle suffisamment grande pour maintenir l'intensité statique à un niveau raisonnablement faible. Ce type d'unité d'aménagement est censé être durable.

En conséquence, l'aménagement durable dépend en premier lieu d'une bonne subdivision en unités d'aménagement (ce que nous appelons aux Etats-Unis les séries), pour lesquelles des plans de gestion à long terme appropriés doivent être mis au point, ces plans devant à leur tour spécifier la manière dont l'intensité des coupes doit être réglée et, au besoin, les moyens par lesquels la productivité peut être améliorée grâce à des traitements sylvicoles. En outre, chaque unité d'aménagement doit être administrée conformément à des directives de planification, qui comprennent d'autres aspects tels que la protection de la forêt, la construction de routes, la participation des populations et le suivi systématique du peuplement afin de dégager des informations fiables sur lesquelles fonder les décisions d'aménagement. Nous avons donc ici les principaux ingrédients de l'aménagement durable.

Pourquoi donc s'évertuer à tenter de définir l'aménagement durable lorsque nous sommes en train de perdre nos forêts tropicales? Nous avons déjà, pour le moins, une structure conceptuelle sur laquelle fonder le processus d'aménagement, et l'aménagement forestier durable est largement considéré comme l'une des alternatives au déboisement. Il est vrai qu'il reste encore davantage de questions que de réponses, notamment sur la réaction des écosystèmes forestiers à nos actions.

L'insuffisance des informations sur la manière dont les forêts réagissent indique la nécessité d'inclure des mécanismes de sauvegarde dans les travaux d'aménagement. Un de ces mécanismes consiste en une stratégie mettant en oeuvre deux modes de gestion: une forme à faible intensité dans laquelle la régulation des coupes est le seul 'traitement' sylvicole du peuplement (qui devrait être maintenu aussi près du niveau minimal d'intensité financièrement réalisable), et une forme plus ambitieuse qui implique, en plus des coupes, l'amélioration de la productivité par un traitement sylvicole. Le facteur de

Sites utiles sur Internet



www.rds.org.co/noticias.htm

Site du Réseau pour le développement durable, qui fournit des renseignements sur toutes sortes de questions relatives à l'environnement dans le contexte colombien.

Langue: espagnol

www.elsemillero.net

El Semillero est une entreprise agroforestière colombienne s'occupant de promouvoir des activités et des techniques de reboisement.

Langue: espagnol

www.iisd.ca

Site des liens de l'Institut international pour le développement durable. Il permet, entre autres, de consulter le *Bulletin des négociations de la Terre*, notamment des rapports sur divers processus de politiques internationales concernant les forêts et d'autres questions environnementales.

Langues: anglais et certains articles en français

Suivi de la biodiversité et techniques d'évaluation

22 avril-2 juin 2003

Coût: 3780 \$EU

Ce cours concerne la portée et la pertinence de la biodiversité des écosystèmes terrestres, la planification et les approches de l'évaluation et du suivi de la biodiversité, les méthodes d'inventaires des facteurs génétiques, des populations, de la faune et de la flore, les inventaires mono et multi-spécifiques, les inventaires de la diversité des écosystèmes et des paysages ainsi que l'analyse et l'interprétation des données et de l'information relatives à la biodiversité.

Voir l'adresse ci-dessous.

Application de SIG pour les recherches sur les ressources naturelles

13-26 mai 2003

Coût: 1575 \$EU

Les participants à ce cours seront formés à l'utilisation des données obtenues à l'aide de systèmes d'information géographique (SIG) pour l'évaluation des méthodes d'action et de la gestion des ressources. Ce cours sera dispensé sous forme de conférences, de discussions et de travaux pratiques sur ordinateur.

Voir l'adresse ci-dessous.

Visites d'étude sur la formation en matière de gestion des forêts et de l'environnement

13-26 mai 2003

Coût: 4500 \$EU

Ce cours est conçu, sous forme de visites et d'observations auprès de divers instituts et établissements de formation aux Philippines, en vue d'améliorer les connaissances, les aptitudes et les attitudes des participants à l'égard de divers aspects de la formation de gestionnaires.

Tous les cours ci-dessus seront basés à Laguna (Philippines).

Adresse: The Director, Training Center for Tropical Resources and Ecosystems Sustainability (TREES), College of Forestry and Natural Resources, University of the Philippines Los Baños, PO Box 434, College, Laguna 4031, Philippines; Tél (63 49) 536 2268; Fax (63-49) 536 3340; trees@laguna.net

Planification intégrée de l'occupation des sols et évaluation de l'impact sur l'environnement

11-22 novembre 2002

Wageningen, Pays-Bas

Coût: 1600 euros

Ce cours présente les approches de l'aménagement multisectoriel et intégré du territoire en fonction des écosystèmes et des bassins hydrographiques, en vue de trouver la combinaison optimale d'occupation des sols. Il examine les outils tels que l'analyse multi-critères et les SIG, qui peuvent être utilisés ensemble pour formuler les décisions optimales. Il examine également les concepts et les outils permettant d'évaluer les impacts sur l'environnement en vue de prévoir et prévenir des incidences indésirables, en particulier sur les populations locales.

Voir l'adresse ci-contre.

La publication de ces avis de cours ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats potentiels d'obtenir autant de renseignements que possible au sujet des cours qui les intéressent et des institutions qui les offrent.

sauegarde suppose l'exécution du mode à intensité la plus faible sur la plus grande partie de la superficie de l'unité d'aménagement, c'est-à-dire sur la plupart des parcelles annuelles, en limitant le traitement sylvicole à une petite portion de cette superficie, à des fins expérimentales. Le traitement peut comprendre la plantation ou des techniques d'amélioration du peuplement. Bien évidemment, l'EFI s'impose dans les deux modes. Cette approche est une stratégie combinant les deux modes de gestion afin d'avoir les plus grandes chances de réaliser la durabilité (mais il est essentiel de procéder en permanence à un suivi systématique à long terme). Comme mesure de sauvegarde additionnelle, des espaces forestiers non perturbés devraient être mis en réserve à l'intérieur des unités d'aménagement.

Une dernière remarque, à propos de ce qui est appelé 'aménagement à impact quasi nul'. Celui-ci est possible si l'on considère 'l'impact réel' à long terme au lieu de 'l'impact apparent' à court terme. L'impact réel résulte de la manière dont l'écosystème réagit effectivement au changement (à savoir nos travaux d'aménagement, essentiellement les coupes), y compris l'impact initial. Les futaies tropicales réagissent aux modifications tels que ceux que leur apporte l'exploitation forestière en 'pansant leurs blessures' par les mécanismes de

Evaluation et suivi de la biodiversité au service d'une gestion adaptative

11 mai-13 juin 2003

Coût: 4500 \$EU

Ce cours est conçu à l'intention des gestionnaires de ressources, écologistes, biologistes, enseignants et consultants en matière d'environnement. Il présente un cadre pour l'évaluation et le suivi de la biodiversité, renforcé par une information de base sur les SIG et les statistiques. Il porte également sur l'évaluation et le suivi de la végétation, des systèmes aquatiques, des arthropodes, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères, et comment ceux-ci peuvent tous être intégrés pour effectuer un suivi de la multiplicité des taxons à l'échelle du site en vue de réaliser une gestion adaptative.

Adresse: MAB Program, Smithsonian Institution, 1100 Jefferson Drive, SW, Suite 3123, Washington, DC 20560-0705, Etats-Unis; Tél 1-202-357 4793; Fax 1-202-786 2557; simab@ic.si.edu/ www.si.edu/simab

Programme de formation ProForest/Oxford Forestry Institute - Été 2002

9-21 septembre 2002

Coût: à partir de £100/jour

Ce programme de formation offre en été des cours dans divers domaines: certification, forêts et changements climatiques, cartographie, gestion intégrée des ravageurs, gestion forestière durable, mensuration et estimation des rendements, évaluation de l'impact sur l'environnement, écologie forestière, suivi, mise au point de normes, relevé et suivi de la biodiversité, amélioration des arbres et audit.

Adresse: ProForest, 58 St Aldates, Oxford OX1 1ST, Royaume-Uni; Tél 44-1865 243 439; Fax 44-1865 790 441; info@proforest.net; www.proforest.net

Aménagement forestier durable et conservation de la biodiversité

28 octobre-8 novembre 2002

Wageningen, Pays-Bas

Coût: 1600 euros

Le thème central de ce cours consiste à enseigner comment élaborer des plans d'aménagement forestier adaptés dans différentes situations administratives et physiques en tenant compte du cadre des orientations internationales et nationales. Les domaines étudiés comprennent la certification de l'aménagement forestier durable, la Convention sur la diversité biologique et les processus de décentralisation et de démocratisation. Une attention particulière est focalisée sur les questions d'atténuation de la pauvreté et les questions financières et économiques.

Adresse: IAC, PO Box 88, 6700 AB Wageningen, Pays-Bas; Tél 31-317-495 495; Fax 31-317-495 395; training@iac.agro.nl; www.iac.wageningen-ur.nl

succession écologique (série secondaire), c'est-à-dire ce que les sylviculteurs ont toujours appelé les 'indésirables'. En d'autres termes, ce qui semble à l'origine être un impact considérable finit par être résorbé par la croissance spontanée d'une végétation composée en grande partie de lianes et de pousses d'espèces dont les niches écologiques sont précisément les trouées. Mais cette restauration n'est possible que si la fréquence des coupes permet à ce processus d'achever son cycle.

Lawrence W. Vincent

Professeur (retraité)

Universidad de los Andes

Mérida, Venezuela

et

Consultant en matière d'aménagement forestier

Mérida, Venezuela

16 avril 2002

Pour tous renseignements complémentaires concernant l'approche de l'aménagement forestier décrit par le professeur Vincent, consulter le site www.cmb-lww.com/ve/thfmgmt.htm

▶ 31 juillet–2 août 2002.

II Congreso Forestal Latinoamericano: Bienes and servicios del bosque fuente de desarrollo sostenible. Guatemala City, Guatemala. **Adresse:** Julieta Calderón Pontaza; conflat@c.net.gt

▶ 14–21 août 2002. **17th World Congress of Soil Science: Confronting New Realities in the 21st Century.** Bangkok, Thaïlande. **Adresse:** Congress Office, Kasetsart University, Box 1048, Bangkok 10903, Thaïlande; o.sfst@nontrj.ku.ac.th

▶ 27–30 août 2002. **Foresterie et sociétés urbanisées.** IUFRO (Conférence régionale européenne). Copenhague, Danemark. **Adresse:** Cecil Konijnendijk, Skov & Landskab, Hoersholm Kongevej 11, DK-2970, Hoersholm, Danemark; Tél 45-45763200; Fax 45-45763233; cck@fsl.dk; <http://iufro.boku.ac.at/meetings/europe2002/>

▶ 26 août–4 septembre 2002. **Sommet mondial sur le développement durable (Rio +10).** Johannesburg, Afrique du Sud. **Adresse:** Secrétariat du Sommet de Johannesburg, Division du développement durable, Département des affaires économiques et sociales, Two United Nations Plaza, DC2-2220, New York, NY 10017, Etats-Unis; dstd@un.org; www.sommetjohannesburg.org

▶ 3–5 septembre 2002. **II Latin America Symposium on Forest Pests.** Belo Horizonte, Brésil. **Adresse:** Prof. José Cola Zanúncio; Tél 55-31-3899 1185; Fax 55-31-3899 2476; sifdc@mail.ufv.br

▶ 9–14 septembre 2002. **5th Pacific Regional Wood Anatomy Conference.** Yogyakarta, Indonésie. **Adresse:** Joko Sulisty, Faculty of Forestry, Gadjah Mada University, Bulaksumur, Yogyakarta, Indonésie; Tél 62-274-550 542; Fax 62-274-550 541; gmuo@5th-prwac.org

▶ 19–21 septembre 2002. **III Seminar on Integrated Management and Forest Certification.** Viçosa, Brésil. **Adresse:** Prof. Sebastião Renato

Valverde, Federal University of Viçosa, Brésil; valverde@mail.ufv.br

▶ 23–28 septembre 2002. **VI Congreso de la Asociación latinoamericana de Estudiantes de Ciencias Forestales.** Eheredia, Costa Rica. **Adresse:** marianelag@costa.rricense.com

▶ 24–25 septembre 2002. **Malaysian Timber Marketing Convention.** Kuala Lumpur, Malaisie. **Adresse:** MTMC 2002, Level 18, Menara PGRM, 8 Jalan Pudu Ulu, 56100 Cheras, Kuala Lumpur, Malaisie; Tél 603-982 1778; Fax 603-982 8999; mtmc@mtc.com.my

▶ 29 septembre–5 octobre 2002. **International Seminar on New Roles of Plantation Forestry Requiring Appropriate Tending and Harvesting Operations.** Tokyo, Japon. IUFRO 3.04. **Adresse:** Japan Forest Engineering Society Office, c/o Laboratory of Forest Utilization, Graduate School of Agricultural and Life Sciences, University of Tokyo, 1-1-1 Yayoi, Bunkyo-ku, Tokyo 113-8657, Japon; Fax 81-3-5841 7553; JFES-office@fr.a.u-tokyo.ac.jp; <http://jfes.ac.affrc.go.jp/iufro2002.html>

▶ 1–3 octobre 2002. **International Seminar on Advances in Genetic Improvement of Tropical Tree Species.** Yogyakarta, Indonésie. **Adresse:** Anto Rimbawanto, Molecular Genetics Laboratory, Centre for Forest Biotechnology and Tree Improvement, Jl Palagan T. Pelajar Km 15, Purwobinangun B Pakem, Yogyakarta 55582, Indonésie; Fax 62-274-897 305; rimba@indo.net.id

▶ 7–10 octobre 2002. **Conference on Bringing Back the Forests: Policies and Practices for Degraded Lands and Forests.** **Adresse:** Alias Abdul Jalil, Forest Research Institute Malaysia (FRIM). Tél 60-3-6272 2516; Fax 60-3-6277 3249; foreconf@apafri.upm.edu.my; www.apafri.upm.edu.my/mod/abc.html

▶ 14–18 octobre 2002. **Interpraevent 2002 in the Pacific Rim: Protection of Habitat against Floods, Debris Flows and Avalanches caused by Heavy Rainfall, Typhoon, Earthquake and Volcanic Activity.** Matsumoto, Japon. **Adresse:** Japan Society of Erosion Control Engineering, Sabo Kaikan, 2-7-5 Hirakawa-cho, Chiyoda-ku, Tokyo, 102-0093 Japon; Tél 81-3-3263 6701; Fax 81-3-3263 7997; IPR2002@ics-inc.co.jp; www.sabopc.or.jp/IPR2002

▶ 27–31 octobre 2002. **International Seminar on Strategies to Develop Sustainable Bioenergy Production Systems.** Belo Horizonte, Brésil. **Adresse:** Prof. Laércio Couto; Tél 55-31-3899 1185; sifdc@mail.ufv.br

▶ 29 octobre–1 novembre 2002. **Sommet mondial des montagnes.** Bishkek, Kirgystan. **Adresse:** Andrei Iatsenia; Tél 41-22-917 8273; Fax 41-22-917 8036; iatsenia@unep.ch; www.globalmountainsummit.org

▶ 3–15 novembre 2002. **XIIE Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.** Santiago, Chili. **Adresse:** Secrétariat CITES, International Environment House, Chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse; Tél 41-22-917 8139; Fax 41-22-797 3417; cites@unep.ch; www.cites.org

▶ 4–9 novembre 2002. **Trente-troisième Session du Conseil international des bois tropicaux.** Yokohama, Japon. **Adresse:** Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

▶ 5–7 novembre 2002. **MADETEC 2002: Technologies and Uses of Wood Reforestation.** Belo Horizonte, Brésil. **Adresse:** Prof. Laércio Couto. Tél 55-31-3899 1185; sifdc@mail.ufv.br

▶ 10–15 novembre 2002. **EucProd: International Conference on Eucalypt Productivity.** Hobart, Tasmanie. **Adresse:** Penny Archer, Conference Design Pty Ltd, PO Box 342, Sandy Bay, Tasmanie 7006, Australie; Tél 61-3-6224 3773; Fax 61-3-6224 3774; mail@cdesign.com.au; www.cdesign.com.au/eucprod

▶ 11–17 novembre 2002. **Collaboration and Partnerships in Forestry.** Santiago, Chili. IUFRO 6.00.00. **Adresse:** Susanna Benedetti, Instituto Forestal, Casilla 3085, Santiago, Chili; Tél 56-2-693 0722; Fax 56-2-638 1286; sbenedet@infor.cl

▶ 15–17 novembre 2002. **Dix-septième session du Forum mondial sur la biodiversité.** Valencia, Espagne. **Adresse:** Caroline Martinet, IUCN; Tél 41-22-999 0216; Fax 41-22-999 0025; caroline.martinet@iucn.org; www.gbif.ch

▶ 11–15 mars 2003. **Properties and Utilization of Tropical Woods.** IUFRO 5.03.00 and 5.06.00. **Adresse:** Gan Kee SENG, Forest Research Institute Malaysia, 52190 Kuala Lumpur Kepong, Malaisie; Fax 60-3-636 7753; ganks@frim.gov.my

▶ 16–23 mars 2003. **Troisième Forum mondial de l'eau.** Kyoto, Japon. **Adresse:** Forum Secretariat, Tokyo; Tél 81-3-5212 1645; office@water-forum3.com; www.worldwaterforum.org

▶ 24–30 mars 2003. **Rôle des plantations forestières dans l'aménagement forestier durable.** Wellington, Nouvelle-Zélande. Parrainé par l'OIBT. **Adresse:** ECPF Secretariat, c/ International Policy, Ministry of Agriculture and Forestry, PO Box 2526, Wellington, Nouvelle-Zélande; Fax 64-4-498 9891; plantedforestrymeeting@maf.govt.nz; www.maf.govt.nz/uniff-planted-forestry-meeting

▶ 6–11 avril 2003. **Atelier international sur Gmelina arborea.** Samarinda, Kalimantan oriental, Indonésie.

Adresse: Bill Dvorak, Box 7626, Grinnells Lab, NCSU, Raleigh, NC 27695 Etats-Unis; info@CAMCORE.org; www.CAMCORE.org

▶ 12–17 mai 2003. **Trente-quatrième session du Conseil international des bois tropicaux.** Panama City, Panama. **Adresse:** Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

▶ 26 mai–6 juin 2003. **Troisième Session du Forum des Nations Unies sur les forêts.** Genève, Suisse. **Adresse:** Mia Soderlund, Secrétaire FNUF; Tél 1-212-963 3262; Fax 1-212-963 4260; uniff@un.org; www.un.org/esa/sustdev/forests.htm

▶ 8–17 septembre 2003. **V Congrès mondial sur les parcs.** Durban, Afrique du Sud. **Adresse:** Peter Shadie, Executive Officer, 2003 World Parks Congress, IUCN Programme on Protected Areas, Rue Mauverney 28, 1196 Gland, Suisse; Tél 41-22-999 0159; Fax 41-22-999 0025; pds@iucn.org; <http://wcpa.iucn.org/wpc/wpc.html>

▶ 21–28 septembre 2003. **XIIIE Congrès forestier mondial.** Québec, Canada. **Adresse:** XIIIE Congrès forestier mondial, PO Box 7275, Charlesbourg, Québec G1G 5E5, Canada; www.wfc2003.org

▶ 19–31 octobre 2003. **VIIE Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification.** Bonn, Allemagne. **Adresse:** Secrétariat CCD; Tél 49-228-815 2800; Fax 49-228-815 2898/99; secretariat@unccd.int; www.unccd.int

▶ 8–13 août 2005. **XXIIE Congrès mondial de l'IUFRO.** Brisbane, Australie. **Adresse:** Dr Russell Haines, Queensland Forestry Research Institute, PO Box 631, Indooroopilly 4068, Australie; Tél 61-7-3896 9714; Fax 61-7-3896 9628; haines@rfrii.sez.dpi.qld.gov.au; <http://iufro.boku.ac.at>

Changement d'orientations indispensable

La formulation de la politique forestière en PNG a toujours beaucoup intéressé le grand public. A juste titre d'ailleurs: les forêts recouvrent une grande partie de la superficie du pays et appartiennent à peut-être cinq millions de personnes. Il est évident que leur gestion nécessite et affecte toutes sortes de parties prenantes et d'acteurs.

L'industrie du bois subit constamment des changements, tant du point de vue des marchés que des progrès technologiques. Les politiques relatives au secteur doivent être adaptables et capables de réagir à ces changements; elles devraient encourager le développement à l'intérieur d'un cadre reconnaissant et favorisant le développement durable. Les éléments clés à y incorporer comprennent: la sécurité de la base de ressource, en vue d'assurer le développement des industries, tant existantes que nouvelles, tributaires de la forêt; la durabilité économique; et la durabilité sociale, qui doit comporter des mesures environnementales appropriées.

Beaucoup de progrès a été réalisé en PNG depuis l'adoption de la politique nationale sur les forêts en 1991. Toutefois, bien que cette politique présente beaucoup de bons côtés, son application a raté, en particulier récemment: différents acteurs, notamment certaines organisations bénéficiant de financements internationaux, cherchent à imposer des priorités de développement sectoriel qui ne sont peut-être pas dans l'intérêt national de la PNG mais qui sont considérées comme faisant partie des grandes priorités 'globales' que la PNG doit accepter.

Pour que la PNG puisse maintenant assurer, dans son secteur forestier, la stabilité nécessaire à sa croissance future, certaines raisons majeures de l'échec de la politique forestière doivent être prises en compte. Il est absolument indispensable de réexaminer en profondeur la politique et les conditionnalités de la Banque mondiale en matière de prêts, qui sont imposées à la PNG depuis 1995 en échange d'un appui à l'ajustement budgétaire et structurel. Il semble que les incidences des restrictions imposées par la Banque sur l'aménagement forestier ou le développement futur des entreprises forestières n'ont pas vraiment été prises en considération. Mais elles ont eu un effet cumulé dévastateur.

Système des recettes forestières

Il est nécessaire également de revoir entièrement le système des recettes forestières, y compris toutes les taxes et redevances de l'industrie et les paiements aux propriétaires fonciers. Trois études parrainées par la Banque mondiale depuis 1997 n'ont rien produit dans le sens d'un système applicable et capable de répondre au marché. En fait, rien n'a changé bien qu'environ quatre millions de kina des moyens financiers de la PNG aient été dépensés pour ces études.

Le système des recettes forestières doit être transformé en un outil qui permettra d'améliorer l'aménagement forestier, et non simplement pour procurer des revenus au gouvernement. Il devrait prévoir des incitations facilitant au secteur privé la poursuite de l'aménagement forestier durable et le développement des plantations. Il doit s'attaquer aux problèmes de fiscalité et d'investissement forestier par les particuliers, à la fixation des prix et à l'allocation des grumes et aux coûts de



De bonnes chances de gagner: l'Association des industries forestières de PNG affirme qu'il est nécessaire de créer un climat équitable qui permettra à l'industrie locale du bois de jouer un rôle compétitif sur le marché mondial. Photo: A. Sarre

l'infrastructure. Il doit encourager les investissements étrangers en PNG et assurer la stabilité fiscale. Il devrait encourager la production à valeur ajoutée de produits du bois et résoudre la question des exportations de grumes: l'industrie forestière est actuellement la seule industrie rurale en PNG qui soit soumise à des impôts sur les coûts de production.

Conclusion

L'industrie forestière de PNG peut aider à soulager la crise économique du pays grâce à un régime de développement durable, en créant des emplois et générant des revenus par le biais de l'expansion continue des principaux marchés d'exportation au sein de l'économie forestière mondiale. Cette situation ne pourra se développer que:

- si la PNG se sensibilise davantage au rôle qu'elle joue dans l'économie mondiale: elle ne peut pas se permettre de perpétuer ses politiques forestières isolationnistes. Les interventions du gouvernement au cours des dernières années ont souvent été incompatibles avec les tendances mondiales des secteurs forestiers et de ce qui touche l'environnement, limitant ainsi considérablement la capacité de la PNG de gérer et de mettre en valeur une ressource importante sur le plan international;
- si la PNG envisage ses politiques de manière objective et dans un contexte mondial. Sinon, l'industrie rationnelle se trouvera en mauvaise posture et sera privée d'importantes opportunités économiques, entraînant la permanence à un niveau trop élevé du déficit de la balance des opérations courantes;
- si le gouvernement de PNG fait valoir les questions environnementales de son pays auprès des instances internationales responsables des politiques. L'état d'esprit actuel de groupes écologistes influents qui opèrent en PNG semble irrationnel et irresponsable et le gouvernement national n'est pas en mesure de prendre des décisions énergiques; et
- si les pratiques forestières en PNG sont perfectionnées de manière à réaliser l'aménagement durable des trois types de ressource ligneuse disponibles, à savoir les forêts naturelles, les forêts secondaires et les plantations.

Les politiques doivent changer pour que les industries forestières de PNG puissent survivre et prospérer

par Dick McCarthy

Association des industries forestières de PNG

PO Box 229

Waigani, Papouasie-Nouvelle-Guinée

fiapng@dalec.com.pg

LES INDUSTRIES forestières de Papouasie-Nouvelle-Guinée contribuent énormément au développement national. Le secteur forestier a investi quelque 600 millions de dollars des Etats-Unis et emploie entre 10.000 et 15.000 personnes, soit 5% du total de la main-d'oeuvre rémunérée de PNG. Les industries forestières contribuent environ 270 millions de dollars annuellement au PIB du pays, et le gouvernement perçoit quelque 85 millions de dollars en taxes et autres redevances. En outre, les industries forestières de PNG offrent des emplois et fournissent des services dans les zones rurales, où d'autres activités économiques sont souvent rares. Les propriétaires fonciers reçoivent environ 20 millions de dollars chaque année en paiements directs pour le droit de récolter du bois sur leurs terres.

La plupart des habitants de PNG considèrent que les produits forestiers sont essentiels pour assurer leurs moyens d'existence. Ils utilisent tous le bois dans leurs maisons et leurs lieux de travail, de même que de nombreux produits en papier dans la vie de tous les jours.

Le bois n'est pas considéré uniquement comme une ressource naturelle, renouvelable et à bon rendement énergétique, mais également comme une ressource stratégique de plus en plus importante pour l'avenir, notamment du fait que, d'ici 2010, certains grands projets d'exploitation minière seront abandonnés et devront être remplacés par des industries d'exportation. Les industries forestières devront apporter une contribution de plus en plus importante à l'économie du pays.

Le potentiel d'exportation

La base de ressource de l'industrie toute entière, à savoir la récolte, les scieries, la production de particules de bois et de placages, la fabrication de contreplaqué et l'expansion des plantations, n'occupe que 3,7 millions d'hectares, soit moins de 10% des 46 millions d'hectares de superficie du pays. Les possibilités de créer une industrie d'exportation florissante basée sur cette ressource sont multiples: il est prévu que, d'ici 2010, la consommation intérieure de bois industriel en PNG sera passée à 591.000 m³ alors que le rendement annuel durable de bois industriel est estimé à 3,3 millions de m³. Par conséquent, la PNG pourrait avoir à disposition quelque 2,7 millions de m³ à vendre chaque année sur les marchés du monde. (Il faut signaler cependant que les statistiques forestières ne sont pas particulièrement fiables: il y aurait lieu d'achever en toute priorité l'inventaire national des forêts puisque c'est sur cette base que l'on peut effectivement procéder à l'aménagement forestier et au développement appropriés.).

Il est évident que si les décisions prises par les pouvoirs publics sont bien orientées, le secteur du bois de PNG peut énormément contribuer au développement du pays. Les innovations technologiques et l'évolution des marchés lui ouvriront de grandes possibilités d'utiliser des volumes croissants de ses bois feuillus (extraits tant de la forêt naturelle que des plantations) pour fabriquer une vaste gamme de produits destinés au marché intérieur et à l'exportation, ce qui valorisera considérablement dans l'avenir et les forêts naturelles et les plantations, et par conséquent leur préservation et leur



aménagement durable. L'Association des industries forestières de PNG admet qu'il est nécessaire d'améliorer les pratiques forestières pour réaliser l'aménagement durable des forêts naturelles. Un des objectifs déclarés de l'Association est de moderniser ces pratiques et, à cet effet, elle est prête à oeuvrer avec toute partie partageant cet objectif.

Le plan de l'Association

L'Association des industries forestières de PNG a élaboré un plan pour l'industrie forestière de PNG, qui couvre la période de 2001 à 2036 et dont le but est de garantir une industrie du bois économiquement viable et durable dans un cadre environnemental acceptable. Ce plan prévoit d'accroître la compétitivité du secteur et d'offrir des incitations en vue d'investissements dans l'industrie. Son caractère vital est de chercher à mettre un terme au déclin de la base industrielle actuelle qui résulte de l'érosion des capitaux investis, à cause d'obstacles tels que le fardeau de taxes non durables et discriminatoires, l'absence de développement et d'entretien de l'infrastructure rurale et l'insuffisance du réinvestissement dans le secteur forestier de la part du gouvernement. Le plan traite de nombreux problèmes, à savoir la sécurité de la ressource, des réformes concernant l'administration, l'industrie et les propriétaires des ressources, l'expansion des forêts artificielles grâce à des stratégies d'investissement et l'affectation de revenus au renouvellement de la ressource, la protection des autres valeurs forestières grâce à l'affectation de revenus à la conservation et aux pratiques d'aménagement forestier durable, et la promotion d'une main-d'oeuvre plus nombreuse et compétente.

Nous espérons que la mise en oeuvre de ce plan entraînera une valorisation, à plus de 100%, de la production de produits forestiers, en créant 20% d'emplois supplémentaires dans l'industrie, et qu'elle quintuplera la superficie de ligniculture à des fins commerciales en la portant à 300.000 hectares.

Suite à la page 31